

DÉSOMBÉIS SANCE CIVILE

ET Par Alix Buron,
Chargée de projets
à la FUCID

LUTTES ENVIRON NEMENTALES :

quelle place pour
la (non-)violence ?



FUCID

ÉTUDE DE LA FUCID 2024 | 01

FUCID ASBL | Rue de Bruxelles 61 | 5000 Namur

info@fucid-unamur.be | 081 35 68 00

Numéro d'entreprise | BE0416.934.803

Compte en banque | BE45 0013 1728 8389

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Retrouvez toutes nos analyses et études sur notre site Internet

<https://www.fucid.be/analyses-etudes/>

À travers ses analyses et études en éducation permanente, la FUCID ouvre un espace de réflexion collective entre les militant·e·s du monde associatif, les citoyen·ne·s du Nord et du Sud et des enseignant·e·s/chercheur·se·s. En multipliant les regards et les angles d'approche sur les questions de société liées à la solidarité mondiale, la FUCID propose de renforcer, au sein de l'enseignement supérieur, la valorisation d'alternatives aux systèmes de pensée dominants.

DÉSŒBÉIS SANCE CIVILE

ET Par Alix Buron,
Chargée de projets
à la FUCID

LUTTES ENVIRON NEMENTALES:

quelle place pour
la (non-)violence ?



Sommaire

5 - Introduction

9 - Désobéissance civile, sabotage, action directe... de quoi parle-t-on ?

9 - Quelques définitions

11 - Petite histoire contemporaine de la désobéissance (in)civile

17 - L'engouement actuel pour la désobéissance.
Qui participe, et pourquoi ?

20 - Réflexions stratégiques

21 - Renforcer l'attention médiatique ou se mettre à dos l'opinion publique ?

22 - La théorie du flanc radical

23 - L'asymétrie des pouvoirs

25 - Faire masse ou un militantisme du privilège ?

26 - Un militantisme inoffensif ou oppressif ?

27 - Conclusions stratégiques (et éthiques)

31 - Une répression croissante

33 - Violences policières et arrestations abusives

34 - Devant les tribunaux

35 - Le coût personnel de l'engagement

37 - Retourner la violence

38 - Pointer les responsables

40 - Démanteler les entreprises fossiles

41 - Secouer l'État

44 - Conclusion

Marchands de peurs, extrémistes, radicaux, écoterroristes, partisans du retour au Moyen-Âge... les attaques de nombreux médias et gouvernements contre les militant·e·s écologistes ne manquent pas. Leur cible privilégiée : ces personnes qui ont décidé d’user de la désobéissance civile, voire du sabotage, en menant des actions illégales, mais qu’elles considèrent comme légitimes pour attirer l’attention sur la destruction du vivant et le manque d’ambition politique face au dérèglement climatique. Finalement, qu’en est-il ? Peut-on parler d’écoterrorisme ? La mouvance écologiste est-elle en train de se radicaliser ou, au contraire, face à l’imminence du désastre climatique à venir, l’écolo-militant est-il encore... bien trop gentil ?

La synthèse du sixième rapport d’évaluation du GIEC⁰¹, publiée en mars 2023, pointe, sans concession, l’urgence de la situation climatique, alors que la température à la surface du globe a augmenté de 1,1°C par rapport à l’ère préindustrielle. Sécheresses, inondations, cyclones, pénuries alimentaires et d’eau... tout ceci n’est plus une fiction. Aujourd’hui, près de la moitié de la population mondiale est déjà exposée aux risques climatiques et chaque dixième de degré supplémentaire aggraverait la situation. Toujours selon le GIEC, les politiques actuellement en œuvre nous mèneraient pourtant à un réchauffement de 3,2°C en 2100, c’est-à-dire un monde invivable dans de nombreuses régions et pour beaucoup d’espèces⁰². Nous sommes donc déjà bien loin des Accords de Paris signés en 2015 où 183 États s’étaient accordés pour maintenir le réchauffement nettement en-dessous de 2°C, tout en faisant le maximum pour le limiter à 1,5°C.

Face à cet état de fait, ces dernières années, le recours aux actes de désobéissance civile par des militant·e·s écologistes a explosé en Europe.

Ainsi, fin 2022 et courant 2023, Just Stop Oil, un groupe d’activistes britanniques re-

vendiquant la fin de tout nouveau projet d’extraction fossile de la part du gouvernement anglais, a bloqué l’autoroute la plus fréquentée du pays, la M25, interrompu un match de tennis lors du tournoi de Wimbledon, de même que le championnat du monde de snooker, un concert et une comédie musicale (BBC, 2023). Mais leur fait d’arme le plus connu est certainement d’avoir aspergé de soupe un tableau (ou plutôt la vitre protégeant ce tableau) de van Gogh exposé à la National Gallery de Londres en octobre 2022. Un acte qui a suscité beaucoup d’incompréhension, de haine et de moqueries, et cela même du côté de certains activistes environnementaux à l’audience importante⁰³.

En France, c’est Dernière Rénovation qui en a pris pour son grade. Entre avril 2022 et décembre 2023, ce groupe d’activistes a revendiqué 188 actions avant d’annoncer la

^{#01} Groupe d’Experts Intergouvernemental sur l’Évolution du Climat. Leurs conclusions, synthèse des travaux de recherche déjà menés dans le monde entier sur l’évolution du climat, sont les sources les plus fiables que nous possédons concernant le dérèglement climatique. Plus d’informations : <https://www.fucid.be/lexique-dereglement-climatique/> ^{#02} Pour donner un ordre d’idées, 4 degrés est ce qui sépare la température moyenne entre l’ère préindustrielle et la dernière période glaciaire. Un résumé complet de ce rapport est disponible ici : <https://reseauactionclimat.org/synthese-du-rapport-du-giec-lurgence-climatique-est-la-les-solutions-aussi/> ^{#03} « Ce ne sont pas des "militants écologistes", ce sont des imbéciles. » dira Hugo Clément sur X, l’ex-Twitter, à ses 700,000 abonné·e·s.

fin de sa campagne de désobéissance civile⁰⁴. Son objectif, durant ces mois de mobilisation : faire de la rénovation énergétique des bâtiments un sujet médiatique national (en France, 20% de la production de gaz à effet de serre provient du secteur résidentiel ou tertiaire)⁰⁵. Certaines de ces actions, comme le blocage d'axes autoroutiers, ont suscité la colère et l'incompréhension de nombreux automobilistes. De même, l'interruption du Tour de France en juillet 2022 a provoqué un flot d'insultes sur les réseaux sociaux. Certaines des actions réalisées par Dernière Rénovation ont cependant eu meilleure presse, comme lorsque l'une de leurs militantes a interrompu un match de demi-finale du tournoi de tennis Roland Garros en s'attachant au filet, en portant un t-shirt où il était écrit « We have 1028 days left » (« Il nous reste 1028 jours »). Huée par des spectateurs et spectatrices, les photos de son coup d'éclat ont fait le tour du monde et la militante a été invitée sur de nombreux plateaux de télévision pour expliquer son geste et l'urgence que Dernière Rénovation désire mettre en lumière⁰⁶.

Et puis, il y a ces actes de désobéissance qui ont fait des blessés. Ainsi, en 2023, le collectif des Soulèvements de la Terre a fait particulièrement parler de lui en s'engageant contre la construction de méga-bassines⁰⁷ en France. En mars, une mobilisation avait rassemblé des milliers de militant-e-s à Sainte-Soline, lieu où l'une de ces méga-bassines était en cours d'implantation. 3000 policiers et gendarmes ont quant à eux été déployés sur les lieux, pour empêcher les manifestant-e-s d'accéder à l'ouvrage en construction (un trou, donc). Après une journée où 5000 grenades lacrymogènes ont été tirées par les forces de l'ordre, ainsi que 89 grenades de désencerclement, on a

dénombré 200 blessé-e-s chez les manifestant-e-s (dont 40 grièvement) et 47 chez les gendarmes (Barroux, 2023). Et, tandis que le ministre de l'Intérieur français Gérald Darmanin dénonçait la violence de ces « écoterroristes » avant d'essayer de dissoudre le collectif des Soulèvements de la Terre, la Ligue des droits de l'Homme a souligné un usage disproportionné de la violence par les forces de l'ordre et une volonté délibérée de leur part de ne pas porter secours aux blessé-e-s en interdisant au SAMU d'intervenir (AFP, 2023 ; Fourneau, 2023).

L'objectif de cette étude est de poser la question de la place de la violence et de la non-violence au sein de ces actions, notions qui accaparent aujourd'hui le débat sur la militance écologique. „

On pourrait également parler de la large mobilisation (de nombreux scientifiques, associations, mouvements locaux, etc.) contre le projet d'autoroute A69, un tronçon de voie rapide entre Toulouse et Castres, incompatible avec une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En octobre 2023, près de 10 000 personnes s'étaient ainsi réunies pour défilé, participer à des conférences ou créer une ZAD⁰⁸. En pleine conférence scientifique, les forces de l'ordre ont donné l'assaut. Et si la majorité des figures politiques et de nombreux médias ont préféré mettre en évidence la violence de certain-e-s manifestant-e-s et la dégradation

des biens qu'ils ont pu causer (des camions d'une cimenterie, une entreprise de travaux publics participant à l'élaboration de l'auto-route), d'autres ont plutôt souligné l'usage disproportionné de la violence par les forces de l'ordre, ayant fait une trentaine de blessés chez les opposants.

En Belgique, ce sont les actions de Code Rouge qui ont fait parler d'elles, menées par un groupe d'action fondé par des activistes et soutenu par de nombreuses organisations (Greenpeace, Extinction Rebellion, Youth for Climate, etc.) afin de revendiquer des politiques climatiques plus justes et une société sans énergies fossiles. Ses membres ont ainsi bloqué deux sites de TotalEnergies en octobre 2022 et occupé le chantier d'une nouvelle centrale au gaz d'Engie à Flémalle en juillet 2023 afin de demander l'annulation du projet. Fin d'année 2023, Code Rouge a également lancé une opération de blocage contre l'aviation (un aéroport de jets privés à Anvers et un entrepôt de l'entreprise chinoise Alibaba à Liège). Si l'organisation a pu paralyser le trafic aérien, ses membres se sont également inquiétés de l'intervention assez « musclée » de la police : des centaines d'activistes arrêtés avant même le début de l'action, des bras cassés, des étranglements et des observateurs légaux battus par la police (Greenpeace Belgium, 2023 ; Valensart, 2023).

Mais ce n'est encore que la partie visible de l'iceberg de nombreux happenings, plus ou moins spectaculaires, rassemblant une poignée d'activistes ou des milliers, qui ont eu lieu récemment. Des actions de désobéissance, souvent pacifistes, qui suscitent le débat : cette forme d'action est-elle légitime ? La désobéissance civile peut-elle vraiment permettre d'obtenir des avancées dans la

lutte climatique, ou est-elle contreproductive ? Et que penser, encore, de ceux et celles qui revendiquent une certaine violence dans leurs actions, comme le sabotage ou l'émeute urbaine ?

À la FUCID, ONG qui se veut être un moteur d'engagement chez les jeunes namurois, il nous paraît indispensable de mieux comprendre les différentes formes de militance, à travers un regard critique, qui tente de s'affranchir autant que possible des idées reçues. Le Student Climate Tour, un projet de la FUCID, durant lequel des jeunes peuvent rencontrer des personnes et associations qui s'engagent de façons variées sur les questions environnementales et écologistes, notamment, rencontre cet objectif. Organisé en janvier 2024, également prévu pour 2025, il a permis d'ancrer l'écriture de cette étude dans les questionnements de nos membres et permanentes. Comme pour le Student Climate Tour, l'objectif de cette étude n'est pas de tenter de convaincre que telle ou telle forme d'engagement est plus pertinente qu'une autre. Mais bien de permettre aux personnes qui s'interrogent sur leur engagement de choisir la forme de militance qui leur convient le mieux, en se débarrassant de leurs opinions préconçues.

#04 Pour en lancer une autre sur la problématique de l'environnement et de l'accès à l'alimentation. #05 C'est également une question de justice sociale : en France, 12 millions de personnes vivaient dans les logements indécents, notamment des passoires énergétiques. Plus d'informations : <https://derniereinnovation.fr/la-campagne/> #06 Et il est désormais possible en quelques clics de s'acheter un t-shirt made in China reprenant le slogan « We have 2018 days left », bel exemple de récupération capitaliste des causes militantes. #07 Des réserves d'eau gigantesques censées permettre de faire face aux sécheresses de plus en plus fréquentes durant l'été, mais qui en réalité accentuent la pression sur les ressources en eau et favorisent son accaparement en faveur d'un modèle agro-industriel non adapté au dérèglement climatique. Plus d'informations : <https://www.greenpeace.fr/mega-bassines-pour-quoi-opposer/> #08 Ou Zone à Défendre. Des lieux d'occupation du territoire contre des grands projets destructeurs de l'environnement, mais aussi des espaces d'expérimentations sociales. Pour plus d'informations sur l'organisation et la philosophie derrière ce type d'actions, découvrez notre analyse abordant les victoires citoyennes de la lutte environnementale : <https://www.fucid.be/dereglemens-climatiques-victoires-citoyennes-et-utopies-reelles/>

Dans cette étude, nous poserons donc tout d'abord les bases en dessinant le cadre théorique de notre sujet : qu'est-ce que la désobéissance civile, ses règles et ses limites ? Et quelle est la place de la violence dans ce mode d'action ? Nous ferons également un court détour par l'histoire, pour (re)découvrir des militant-e-s emblématiques ayant usé de la désobéissance civile ainsi que certaines actions particulièrement remarquables, jusqu'à aujourd'hui (en nous demandant notamment qui sont les personnes qui font désormais de la désobéissance). Dans ce chapitre, si nous recourrons à des exemples tirés de la lutte pour les droits humains, nous nous intéresserons toutefois plus particulièrement aux mouvements écologistes.

Ensuite, il sera temps de parler stratégie, c'est-à-dire de l'efficacité réelle ou supposée de la désobéissance civile pacifiste, de même que des actions de désobéissance plus « musclées » (de sabotage, par exemple), pour briser le *business-as-usual*. Ce chapitre permettra de mieux comprendre les arguments des partisans du pacifisme ou au contraire d'actions plus radicales, et de juger de leur pertinence en fonction des objectifs recherchés. *Spoiler alert* : nous ne trancherons pas la question, l'objectif étant de comprendre l'influence du contexte sur la réussite de telle ou telle ac-

tion, les écueils à éviter et l'importance d'une vision allant au-delà de la dichotomie violence / non-violence.

En troisième lieu, nous aborderons la question de la répression des désobéissant-e-s du climat par les États européens, dans un contexte actuel particulièrement inquiétant de criminalisation de ces militant-e-s. Nous nous appuierons notamment sur un récent rapport du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les Défenseurs de l'Environnement. Violence policière, répression juridique, dégâts moraux... un chapitre qui fera comprendre le coût non négligeable de cette forme d'engagement.

Il sera alors doucement temps de conclure, après un bref chapitre sur la nouvelle conflictualité portée par les actes de désobéissance civile, qui mettent de plus en plus sous les feux des projecteurs les personnes les plus responsables du dérèglement climatique.

Il faut noter que cette étude se concentre sur le cas européen. N'oublions pas, cependant, que la désobéissance civile est employée depuis longtemps dans de nombreux pays du globe afin de défendre le droit de vivre dans un environnement sain et durable, contre un coût personnel souvent très élevé.

Désobéissance civile, sabotage, action directe... de quoi parle-t-on ?

Quelques définitions

Nombre des actions données en exemple dans l'introduction relèvent de la désobéissance civile, pratique au cœur des débats sur la radicalité de l'action écologiste.

La désobéissance civile fait l'objet de nombreuses définitions qui peuvent varier en fonction des auteur-trice-s qui ont tenté d'en tracer les traits et des courants idéologiques dans lesquels ils s'inscrivent. Beaucoup de théoriciens et théoriciennes s'appuient néanmoins sur le concept affiné par John Rawls, dans la « Théorie de la Justice » (1971). La désobéissance civile est, pour lui, « un acte public, non violent, décidé en conscience, mais politique, contraire à la loi et accompli le plus souvent pour amener un changement dans la loi ou bien dans la politique du gouvernement. En agissant ainsi, on s'adresse au sens de la justice de la majorité de la communauté et on déclare que, selon une opinion mûrement réfléchie, les principes de coopération sociale entre des êtres libres et égaux ne sont pas actuellement respectés. »

Dans un épisode du podcast de la FUCID, « Le Monde Allant Vers⁰⁹ », la professeure Denise Van Dame et le militant membre de Code Rouge, Camille, ont dessiné les principes clés les plus largement énoncés dans les théories entourant le concept de désobéissance civile : il s'agit d'une infraction consciente et intentionnelle de la loi, ce qui signifie que

les personnes acceptent l'éventualité d'une sanction ; la désobéissance se fait de manière publique, car l'objectif est d'être vu ; l'action est collective, réalisée non pas en son nom propre, mais au nom d'un groupe ; les actions sont généralement pacifistes ; l'objectif est de faire changer la loi ou les politiques publiques (ou plus largement l'ordre établi, ce qui peut inclure un aspect culturel) ; l'action est menée au nom d'un principe moral supérieur à la loi que l'on conteste afin d'améliorer le bien commun.

La désobéissance civile est donc un acte illégal, mais considéré comme légitime car faisant appel à des principes supérieurs. Elle s'oppose à une soumission aveugle à l'État et fait appel à la responsabilité de tout citoyen ou citoyenne d'agir face à des lois (ou des politiques) qui seraient injustes, afin qu'elles soient modifiées. Elle s'inscrit dans une conception vivante, dynamique de la loi, envisagée comme traduction perfectible du droit.

La désobéissance civile ne remet donc pas en question l'État (du moins démocratique) et le principe de lois : la démocratie est plutôt considérée comme un projet qu'il faut toujours remettre en question et améliorer. En conséquence, le militant-e accepte l'arrestation et la sanction : cela peut même être une

#09 <https://podcast.ausha.co/le-monde-allant-vers/faire-bloc>

tactique pour montrer l'absurdité d'une loi face à des prisons remplies de personnes jugées injustement. Le procès peut également être employé comme une tribune politique. Car l'objectif premier de la désobéissance est l'expression publique : il s'agit de participer au débat public et non de se substituer au processus démocratique (Lambrecht, janvier 2024).

Cela dit, nombre d'actes de désobéissance civile ne répondent pas exactement à cette définition communément admise. Que dire, par exemple, de citoyen-ne-s qui logent des personnes migrantes de manière clandestine, sans en faire d'éclat médiatique ? De lanceur-e-s d'alertes qui doivent travailler dans l'anonymat, ou dont le procès se fait en huis-clos afin de protéger le secret défense ? De même, la définition de la violence est délicate : si les médias tendent à englober destruction de biens matériels et attaques physiques dans leur caractérisation de la violence, nombre de philosophes ne sont pas aussi catégoriques et insistent surtout sur le respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes (*Idem*).

Pour Candice Delmas, philosophe et politologue à l'université Northeastern de Boston, il faut donc reconnaître une nouvelle catégorie de mode d'action, elle aussi légitime : **la désobéissance incivile**. Selon elle, « la désobéissance incivile désigne une violation de principe de la loi en réponse à des torts perçus (injustice ou actes répréhensibles) et qui ne satisfait pas aux normes de base de la désobéissance civile en étant soit : dissimulée/anonyme, évasive, violente ou insultante/irrespectueuse » tout en respectant certaines contraintes fondamentales, comme le respect à la vie et à l'intégrité physique (*Idem*).

Ces catégories vous semblent claires ? Complexifions un peu en parlant d'un mode de militance présent dans le répertoire des mouvements sociaux, parfois mis en opposition avec la désobéissance civile : **l'action directe**, par laquelle « on ne passe pas par l'intermédiaire de décideurs pour atteindre ses objectifs. » (Université Laval) Il s'agit donc d'agir directement sur le problème ou l'injustice sans forcément essayer de convaincre la société en son entier et ensuite arriver à une solution commune contre cette injustice (Lambrecht, mars 2024). Les modes d'action directe peuvent ainsi prendre la forme de blocage, d'opposition physique ou encore de **sabotage**, où il s'agit d'empêcher un équipement de fonctionner (ayant souvent lieu dans le secret, ces actions sont parfois revendiquées) (Bril, 2023).

Si, conceptuellement, on peut comprendre la différence entre désobéissance civile et action directe, dans les faits, la frontière peut s'avérer assez poreuse. Ghandi qui ramasse du sel malgré l'interdiction de l'Empire britannique : est-ce seulement de la désobéissance civile ? Bloquer une mine de charbon pour demander au gouvernement de mettre fin à son exploitation serait a priori de la désobéissance civile, mais l'action permet également de réduire la production de gaz à effet de serre, ce qui en ferait une action directe : alors, dans quelle catégorie le placer ? Lorsque Jessica Reznicek et Ruby Montoya, deux activistes qui ont saboté des pipelines aux États-Unis se dénoncent volontairement aux forces de l'ordre afin de protester contre l'inaction climatique, où se situe-t-on ? À nouveau, les avis divergent. Il semblerait que la désobéissance puisse être un des leviers de l'action directe, et l'action directe peut avoir comme stratégie, outre la suppression du problème au niveau local, de

créer un état de crise qui obligera le gouvernement à écouter les revendications et à négocier avec ses opposant-e-s.

Cela dit, si l'exercice de théorisation peut s'avérer intéressant, l'objectif de cette étude n'est pas d'entrer dans un débat sur la façon de catégoriser tel ou tel type d'action, mais de poser la question de la place de la violence et de la non-violence au sein de ces actions, notions qui accaparent aujourd'hui le débat sur la militance écologiste : quelles frontières entre violence et non-violence (la destruction de biens, l'intégrité physique des personnes, la violence psychologique¹⁰) ? Quelle efficacité tactique pour chaque type d'action ? Quelle légitimité ?

Car si de nombreux mouvements pratiquant la désobéissance civile se réclament aujourd'hui d'une non-violence absolue, le fait est qu'elle s'est toujours dessinée en creux de leur histoire. Avant d'aborder les questions d'efficacité et de légitimité de ces deux modes d'action, nous ferons donc un crochet dans le passé pour revenir sur les grandes figures de la désobéissance (in)civile, avant de revenir aux actrices et acteurs actuels en faveur de la lutte climatique. Nous y incluons volontairement des actes de sabotage, qui sont loin d'être une anecdote de l'histoire.

Petite histoire contemporaine de la désobéissance (in)civile

Les grandes figures de proue

On pourra sans doute considérer que la désobéissance civile est aussi vieille que l'humanité, à l'image d'Antigone, héroïne de la tragédie de Sophocle (5^e siècle avant JC), qui enterra son frère malgré l'interdiction du

roi de Thèbes, Créon, de lui donner une sépulture. Cette désobéissance spirituelle (qui obéit à des préceptes des dieux ou de Dieu) traverse aussi l'histoire chrétienne de l'Antiquité, lorsque des croyants ont pu s'opposer aux lois romaines, par exemple en refusant de combattre ou de porter des armes, au nom d'un droit divin supérieur aux lois de la société (youmatter, 2024).

Toutefois, il est généralement admis que l'histoire de la désobéissance civile, telle qu'elle est conceptualisée aujourd'hui, commence avec Henry David Thoreau, Mohandas Gandhi et Martin Luther King.

Thoreau est en effet communément reconnu comme le père de la théorisation de la désobéissance civile. En 1849, il publie à compte d'auteur un ouvrage sur la question, « Résistance au gouvernement civil » ensuite renommé, après sa mort, « La désobéissance civile » par ses éditeurs (Vincent, 2019). Cet essai, il l'a réfléchi après avoir passé une nuit en prison pour avoir refusé de payer un impôt à l'État américain du Massachussets pendant six ans, acte revendiqué par le philosophe, poète et naturaliste comme un signe d'opposition à l'esclavage et à la guerre au Mexique, tous deux financés par ces taxes.

Des idées centrales sont développées dans cet ouvrage : la supériorité morale de la conscience sur la loi (ce qui est légal n'est pas forcément légitime), la responsabilité du citoyen au-delà du vote, la résistance passive comme mode de protestation ou encore l'obligation de chacun-e d'être exemplaire (se changer soi-même pour changer la société). Par là, Thoreau défend également une vision idéaliste et individuelle

^{#10} Pour certain-e-s, bloquer des automobilistes (donc leur liberté de déplacement), c'est faire preuve de violence.

liste de la résistance, qui ignore la problématique de la lutte des classes et se révèle hostile à toute forme d'organisation centralisée (Di Cintio, 2021, pp.89-102). Néanmoins, ce texte influencera notamment Gandhi, Martin Luther King et Nelson Mandela.

C'est en prison, déjà à cause d'actes de désobéissance, que Gandhi découvrira l'œuvre de Thoreau, mais il y insufflera une conception collective de la résistance, tout comme une obligation morale et stratégique de non-violence¹¹ (Vincent, 2019). À cette époque, il s'est déjà fait connaître comme un homme de paix, notamment en Afrique du Sud où, pour le compte d'un cabinet d'avocats, il lutte pour les droits de la minorité indienne (Le Monde, 2023). Revenu en Inde en 1914, il se bat pour l'indépendance du pays face à l'Empire britannique. Lors de la Marche du Sel, en 1930, il est suivi par des dizaines de milliers de sympathisants afin de rallier l'Océan Indien. À son arrivée, il prend une poignée de sel dans sa main afin de protester contre l'interdiction faite par l'Empire britannique aux Indiens de collecter et vendre du sel. 60 000 personnes seront arrêtées, avant d'obtenir le droit de récolter le sel. Un premier pas vers l'indépendance du pays (Van Ossel, 2022).

“ Nelson Mandela n’a jamais été partisan de la non-violence, bien qu’il ait lui aussi rejoint le panthéon des grandes figures militantes pacifistes. ”

Le mouvement des droits civiques aux États-Unis s'est lui aussi appuyé sur la désobéissance

civile. On retiendra particulièrement l'arrestation de Rosa Park en 1955, pour avoir refusé de laisser sa place à un passager blanc dans un bus, à l'époque de la ségrégation. Jugée coupable, elle fera appel. Suivra une campagne de boycott des transports publics de Montgomery – notamment menée par Martin Luther King – qui durera plus d'un an, avant que la Cour suprême des États-Unis ne déclare, le 21 décembre 1956, anticonstitutionnelles les lois ségrégationnistes dans les transports publics. Après cette victoire, le combat pour les droits civiques aux États-Unis se poursuit encore aujourd'hui et fut émaillé, dans les années 50 et 60, de nombreuses victoires s'appuyant sur des tactiques de désobéissance civile pacifiste de masse.

À la différence de Martin Luther King, figure majeure du combat pour les droits civiques aux États-Unis, Nelson Mandela n'a jamais été partisan de la non-violence, bien qu'il ait lui aussi rejoint le panthéon des grandes figures militantes pacifistes. Membre de l'ANC (le Congrès national africain), parti politique luttant contre l'apartheid en Afrique du Sud, il prend la tête de sa branche armée, le MK (Umkhonto we Sizwe) lors de sa création en 1960¹². Détaché des exigences morales du christianisme, particulièrement pragmatique, Nelson Mandela considère en effet la lutte violente comme pouvant être, selon le contexte, plus efficace que la non-violence (Laurent, 2010, p.13). Face à la répression policière et l'impossibilité de négocier avec le gouvernement en place, le MK mène plus d'une centaine d'actes de sabotage en trois ans, contre des installations publiques et militaires du gouvernement ségrégationniste. C'est l'incarcération de Nelson Mandela en 1964, puis sa libération en 1990, qui dessineront sa légende, lui qui soutiendra

alors la réconciliation avant de devenir le premier président noir d'Afrique du Sud en 1994. L'historienne et maître de conférences à Sciences-Po, Sylvie Laurent, nous apprend que, malgré leur différence de tactiques, l'admiration entre Mandela et Luther King était réciproque : « Martin Luther King lui-même apporte son soutien à l'ANC après 1961 car, convient-il, cette dernière n'a plus d'autre alternative. » (*Idem*, p.15)

Citons encore un autre grand mouvement en faveur des droits humains du 20^e siècle : les suffragistes et suffragettes britanniques, qui se battaient pour l'obtention du droit de vote pour les femmes. Après des années de meetings, pétitions et autres actions pacifiques et visiblement inefficaces, une scission se crée au sein de la National Union of Women Suffrage Societies (les suffragistes) : une aile plus radicale est créée en 1903 par une minorité de femmes, la Women Social and Political Union (les suffragettes). Si la WSPU sera souvent contestée, elle attirera indéniablement l'attention médiatique et, selon de nombreux historien-ne-s, elle permettra de maintenir la question du droit des femmes à l'agenda politique (BBC, Bitesize). Ses membres vont en effet casser des vitres, couper des fils télégraphiques, provoquer des incendies, lacérer un tableau de la National Portrait Gallery, poser des bombes et agresser des politiciens (Irene, 2021, pp.84-85 ; AFP, 2018). Les militantes passent régulièrement par la case prison, suivent des cours d'arts martiaux pour pouvoir se défendre face aux forces de l'ordre qui les frappent et les agressent sexuellement. En 1918, les femmes britanniques obtiennent finalement le droit de vote sous une série de conditions (avoir plus de 30 ans, être mariée à un électeur...), puis, en 1928, ce droit est acquis à partir de 21 ans, au même titre que les hommes.

Marion Bril, historienne et vulgarisatrice, rappelle que le sabotage fut également employé comme tactique de lutte pour soutenir des revendications sociales en France (2023). En 1897, la CGT (Confédération générale du travail) inscrit ainsi le sabotage à sa liste de méthodes d'actions comme moyen de rétablir le rapport de force entre travailleurs – des ouvriers mal rémunérés – et patrons (Fernandez, 2023, p.35). Pour Émile Pouget, un des principaux promoteurs du sabotage en France, il importe également que le sabotage soit proportionné aux buts recherchés, et que les conséquences retombent toujours sur les patrons (Schohier, 2023). Cependant, cette tactique divise les membres des syndicats et sera toujours discréditée, si ce n'est dans le domaine militaire en temps de guerre. Cela n'empêche pas son utilisation massive dans les années 1910, avec les grèves des postiers, puis des cheminots en France (Fernandez, 2023, p.37). Ce syndicalisme révolutionnaire n'a toutefois pas connu le même âge d'or en Belgique, où la version belge de la CGT n'a duré que deux ans, de 1906 à 1908, même si plusieurs syndicats ont pu se revendiquer, tout au long de ce siècle, d'un héritage révolutionnaire avec des pratiques telles que le sabotage (Schohier, 2023).

La profusion des années 70

Les années 1970 sont souvent évoquées comme moment privilégié du développement de la désobéissance civile, mais aussi de l'emploi de tactiques de désobéissance civile au

#11 Si Gandhi est aujourd'hui un personnage mythique, plusieurs auteurs comme Andreas Malm ou Gilles Van Grasdof désirent apporter de la nuance aux portraits héroïsant de cet homme : Gandhi soutint en effet l'Empire britannique une partie de sa vie en recrutant des troupes, était misogyne et raciste envers les personnes noires, il a eu une pensée politique assez fluctuante, notamment par rapport à l'usage de la violence (il put, dans ses textes, valoriser l'usage de la violence – de l'autodéfense – face aux oppresseurs) et il défendait une certaine valorisation du martyr et de la souffrance.#12 Suite au meurtre par balles de 69 manifestants non-violents par la police sud-africaine, épisode nommé le « massacre de Sharpeville ».

nom de la cause environnementale, problématique qui prend alors de l'ampleur à côté des mouvements contestataires de lutte pour les droits civiques ou anti-guerre (notamment contre la guerre du Vietnam).

Des ouvrages de philosophie se multiplient, avec John Rawls, Hannah Arendt ou encore Jürgen Habermas, tandis que le continent européen commence à s'intéresser à la gauche contestataire américaine (Di Cintio, 2021, p.112). Au-delà des théorisations, le roman d'Edward Abbey, « le gang de la Clé à Molette » est publié en 1975 aux États-Unis et influence des générations d'écologistes¹³. Il raconte l'histoire de trois hommes et d'une femme, qui, par un concours de circonstances, vont se rencontrer et s'organiser afin de s'attaquer à la bétonisation et à la pollution de leur environnement, en sabotant des bulldozers devant servir à construire une autoroute ou en s'attaquant à un barrage. Un bouquin burlesque et anarchiste qui n'a pas nécessairement très bien vieilli (sexisme, racisme, classisme), mais qui a popularisé la pratique de l'écosabotage en Amérique du Nord. Dix ans plus tard sortira le guide « Ecodefense: A Field Guide to Monkeywrenching », synthétisant de nombreuses techniques de sabotage, ainsi que la manière d'obtenir certains matériaux, de détruire toutes sortes de véhicules à moteur ou encore de mettre à découvert les agents doubles de la police qui auraient pu infiltrer le groupe militant.

Aux États-Unis comme en France, le nucléaire est alors une cible privilégiée des écologistes. En France, les militant-e-s n'hésitent pas à faire usage d'explosifs. Ainsi, en 1975, Françoise d'Eaubonne a retardé la mise en chantier de près d'un an de la centrale de Fessenheim en posant une bombe dans le futur

réacteur. Au Pays basque, la lutte contre le projet de centrale nucléaire de Lemois (Espagne), s'est appuyée sur près de 250 attentats qui menèrent à l'abandon du projet en 1984 (d'Allens, 2022(b)).

Aux États-Unis comme en France, le nucléaire est alors une cible privilégiée des écologistes. En France, les militant-e-s n'hésitent pas à faire usage d'explosifs. ”

La lutte contre le nucléaire signa également la naissance de deux célèbres ONG internationales : Greenpeace et Sea Shepherd. Greenpeace naît en effet en 1971, lorsque 14 militant-e-s canadiens et américains parviennent à retarder des essais nucléaires prévus au large de l'Alaska en embarquant à bord d'un chalutier pour se rendre sur le site (Beyer, 2021). Depuis, l'ONG a multiplié les actes de désobéissance civile. Quant à Sea Shepherd, son fondateur Paul Watson¹⁴ a commencé sa carrière militante dans la lutte contre les essais nucléaires, avant de s'engager aux côtés de Greenpeace dans la protection des baleines. Contestant l'efficacité des méthodes non-violentes de l'ONG, Paul Watson crée Sea Shepherd – qui reprend alors l'emblème de la clé à molette sur son drapeau – organisation qui sabotera des navires de baleiniers durant des dizaines d'années (Nagtzaam, 2013).

Les luttes pour la défense des animaux ont, de manière générale, particulièrement utilisé le mode du sabotage. On pourra ainsi

citer l'Animal Liberation Front, constitué à la fin des années 70 en Angleterre, dont les membres ont incendié de nombreux laboratoires pharmaceutiques pratiquant des tests sur les animaux (d'Allens, 2022(b)). En tout, de 1970 à 2010, plus de 27 000 actions de sabotage, créant parfois des dégâts matériels majeurs, ont été revendiquées dans le monde par des mouvements animalistes et écologistes, selon l'inventaire du chercheur Michael Loadenthal (*Idem*). 99,7% de ces actions n'ont fait aucun blessé¹⁵.

Citons encore quelques autres mouvements de désobéissance civile des années 70 :

- La lutte du Larzac en France, contre l'extension d'un camp militaire qui risquait de provoquer l'expropriation de nombreux paysans et paysannes. Entre autres moyens de lutte, la désobéissance civile a été employée via une grève de l'impôt, en construisant une bergerie sur le futur site, en labourant des champs sujets à l'expropriation ou en faisant paître des moutons au Champ de Mars de Paris. Le projet fut abandonné en 1981. Leurs méthodes devinrent, à l'époque, un modèle pour les luttes écologiques et antinucléaires en France, ainsi que pour certains mouvements sociaux (Hayes et Ollitrault, 2024, p.48).

De 1970 à 2010, plus de 27 000 actions de sabotage ont été revendiquées par des mouvements animalistes et écologistes. 99,7% de ces actions n'ont fait aucun blessé. ”

- En 1971, alors que l'IVG était encore illégale en France, 343 femmes ont déclaré publiquement avoir avorté clandestinement. Le manifeste fut rédigé par Simone de Beauvoir et signé par des personnalités connues. Aucune des femmes signataires ne fut poursuivie. Ce manifeste a ouvert la voie à l'adoption, quatre ans plus tard, de la loi Veil, qui dépénalisa l'avortement.
- En Belgique, la désobéissance civile fut au cœur du combat pour le droit à l'avortement, comme l'explique la sociologue et professeure Bérangère Marques-Pereira (Leblanc, 2017). Malgré des années d'actions en faveur de l'avortement et de la contraception, c'est l'arrestation de Willy Peers en 1973 qui mit le feu aux poudres. Ce médecin était en effet inculpé par le parquet de Namur pour avoir effectué près de 300 avortements (illégaux, donc). Malgré la libération du docteur suite à des manifestations massives, et face à l'inaction du gouvernement, la société civile se radicalisa. Médecins et centres de planning familial pratiquèrent l'avortement dans l'illégalité, mais sans se cacher. Une partie d'entre eux fut jugée coupable, d'autres furent acquittés, mais dans tous les cas la pression était forte, les prises de positions se sont accentuées et, en 1986, une première loi de dépénalisation partielle de l'avortement fut proposée.

#13 L'organisation Earth First!, créée en 1979, revendique l'influence d'Edward Abbey et prend la clé à molette comme emblème (Benoît, 2020). #14 En juillet 2024, Paul Watson a été arrêté à bord de son navire dans un port danois sur la base d'une demande d'extradition du Japon émise en 2012. Le pays l'accuse de dommages et blessures commises à bord d'un baleinier nippon. Au moment où nous écrivons ces lignes, le militant, qui nie les faits, est détenu au Groenland et risque des années de prison, le système judiciaire nippon étant particulièrement sévère (le taux de condamnation est de 99%...). #15 Précisons cependant que des mouvements tels que Earth First!, l'Animal Liberation Front et l'Earth Liberation Front, s'ils appartiennent à l'histoire de l'écosabotage en vue des tactiques utilisées, prônaient une écologie réactionnaire qui considérait la surpopulation comme cause de tous les problèmes environnementaux et préconisait donc une réduction de la taille de l'humanité (Malm, 2020, p.173). Ce ne sont pas des valeurs que l'on porte ici (de même que la majorité des mouvements écologistes contemporains).

Ces dernières années

Depuis, les exemples d'actions de désobéissance civile ne manquent pas. On pensera à des figures médiatisées comme Carola Rackete, capitaine de navire connue pour avoir secouru des migrant-e-s en mer et forcé le blocus italien en juin 2019. À Cédric Hérou, agriculteur arrêté en 2016 pour avoir aidé des centaines de migrant-e-s à passer la frontière franco-italienne. Ou encore aux lanceuses et lanceurs d'alertes qui ont pu enfreindre les règles de l'institution dans laquelle ils étaient employés, le secret bancaire ou le secret défense, en révélant des crimes ou délits de leur entreprise portant atteinte à l'intérêt général¹⁶ (Brengharth, 2023).

Pour revenir à la lutte écologiste, en Angleterre, les groupes « Reclaim the Streets » et « Earth First! » ont multiplié les faits d'armes dans les années 1980 et 1990 : « Ils réussirent à mettre en déroute 500 projets autoroutiers sur les 600 prévus en associant *rave parties*, émeutes, sabotages et camps autogérés avec barricades et cabanes dans les arbres. » (d'Allens, 2022(b)) Ce sont parfois des milliers de personnes qui envahissent des autoroutes en organisant de grandes fêtes et en détruisant le macadam au marteau piqueur pour y replanter des arbres.

Il y a aussi eu les faucheurs volontaires en France, en Allemagne, au Portugal et en Grande-Bretagne, qui ont détruit de nombreuses parcelles d'OGM ; les militant-e-s de la ZAD de Notre-Dame-des Landes qui, entre 2009 et 2018, ont occupé un territoire devant servir à un projet d'aéroport (projet qui sera abandonné) ; et puis ces nombreux exemples cités dans l'introduction de cette étude. Par rapport aux mouvements classiques de l'écologie, les notions d'urgence de la situation et

d'irréversibilité des projets contestés sont aujourd'hui de plus en plus utilisées pour justifier les formes directes d'action (Hayes et Ollitrault, 2024, p.62). De plus en plus, également, la désobéissance civile est employée non pas pour demander à l'État de corriger les injustices qu'il a pu perpétrer, mais pour qu'il intervienne contre des projets et intérêts privés, souvent transnationaux, allant à l'encontre de l'intérêt général (*Idem*, p.75). Finalement, au fil des actions, la désobéissance civile s'est banalisée et a trouvé une certaine légitimité.

En 2019, suite à l'appel de la Suédoise Greta Thunberg de faire grève pour le climat en s'échappant des cours chaque semaine, les adolescent-e-s ont donné un dynamisme inédit au mouvement, qui ne s'est plus forcément inscrit dans les associations traditionnelles. S'ensuivit un véritable mouvement social qui est parvenu à mettre la question du dérèglement climatique – autrefois dans les limbes – à l'agenda politique (Vandemeulebroucke, 2019).

Et si cette étude se centre sur le contexte européen, les autres continents n'ont pas été en reste en ce qui concerne la pratique de la désobéissance et du sabotage au sein de mouvements qui ont pu croiser lutte décoloniale et environnementale. Afin de stopper l'oppression des colons et la dégradation de leur terre, des Sioux ont dégradé des pipelines aux États-Unis, des Lapons ont fait exploser des lignes électriques en Suède, le mouvement d'émancipation du delta du Niger au Nigéria a fait sauter des pipelines entre 2006 et 2008, l'armée révolutionnaire en Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait fermer la plus grande mine de cuivre au monde, exploitée par une multinationale... les exemples sont nombreux (d'Allens, 2022(b)).

Parlons aussi, pour clôturer ce petit tour (très incomplet) des luttes de désobéissances (in)civiles contemporaines, du black bloc. Si le black bloc a comme origine un groupe anarchiste allemand qui défendait des squats menacés d'expulsions au début des années 1980, les premiers « blocs » contemporains se forment dans les années 2000, lors de manifestations altermondialistes (pendant des sommets de l'Organisation mondiale du travail ou du Fonds monétaire international par exemple) (Boulouque, 2021). En France, ils sont apparus massivement dans les ZAD et les manifestations depuis les années 2014-2016 (Losson, Le Devin et Bretton, 2018). En Belgique, des tactiques de type black bloc ont été notées lors des émeutes qui ont eu lieu en 2020 dans le contexte des manifestations contre le racisme (Belga, 2020).

Face à l'augmentation de la surveillance et de la répression, ces groupes formés de plusieurs dizaines ou centaines de personnes avancent masqués, vêtus de noirs, en tête des cortèges manifestants, pour faire reculer les barrages policiers, protéger les autres manifestant-e-s et défier symboliquement les institutions. Ils assument un certain niveau de violence, envers (uniquement sous forme d'auto-défense) et de la part des forces de l'ordre, et s'en prennent régulièrement à tout bien matériel symbolisant le libéralisme économique (chaînes de fast-food, banques, voitures de luxe, etc.) en laissant derrière eux des slogans anticapitalistes (Boulouque, 2019 ; Chaurin, 2022). Ainsi, si ses pratiquant-e-s sont souvent considéré-e-s comme des « casseurs » ou des « voyous » profitant des manifestations pour piller ou attaquer d'autres personnes, il existe en vérité une idéologie de gauche et une stratégie derrière les méthodes black bloc. Si toutes les organisations

ne sont pas partisans de ce type d'actions, ils agissent néanmoins avec la tolérance – voire l'appui – des autres manifestant-e-s et se mobilisent de plus en plus fréquemment dans des actions écologistes (Losson, Le Devin et Bretton, 2018).

L'engouement actuel pour la désobéissance. Qui participe, et pourquoi ?

« On a obéi. On a fait notre part. On a trié nos déchets, rempli nos gourdes, signé des pétitions, loupé l'école et même marché dans les rues. On a été des colibris, mais l'incendie continue de plus belle et les pompiers n'arrivent pas. Alors on va éteindre le feu nous-même. Face à l'inaction, nous, les gens, on va reprendre le pouvoir. On va désobéir. »¹⁷ lance Camille Étienne, activiste climatique française particulièrement active et médiatisée, dans une vidéo du collectif Avant l'Orage.

On peut le voir actuellement : le mouvement climat use de plus en plus de tactiques de désobéissance, voire de sabotage. Ces modes d'actions viennent compléter d'autres formes de contestations plus traditionnelles, comme des marches, des rassemblements, des pétitions, des grèves, etc. Et bien souvent, ils sont employés par des personnes qui ont le sentiment d'avoir usé de tous ces recours, sans résultat. Car en effet : quand des manifestations pour le climat rassemblant des millions de personnes n'entraînent pas de changement politique, quand les scientifiques ne sont pas écoutés, les Accords de Paris pas respectés, que faire d'autre ?

^{#16} Si une protection envers ces personnes se met en place, elle demeure encore peu effective. ^{#17} <https://www.youtube.com/watch?v=QjgSe1QF0TW>

Dernière Rénovation, par exemple, a été créé par des citoyen-ne-s déçus de voir le gouvernement français trahir sa promesse d'appliquer « sans filtre » les mesures de la Convention Citoyenne pour le Climat¹⁸. En entrant en contact avec des mouvements de désobéissance civile actifs dans d'autres pays, ils ont alors décidé de perturber le cours « normal » des choses (en bloquant des périphériques, la demi-finale de Roland-Garros, etc.) pour forcer le gouvernement à agir (louise.plantin, 2023). C'est aussi cette inertie qui a poussé, en 2020, 1000 scientifiques (dont des membres du GIEC) à appeler à la désobéissance civile dans une tribune du journal Le Monde. Depuis, ils ont créé le groupe d'action des Scientifiques en Rébellion. Kaïna Privet, chercheuse qui a rejoint le mouvement, explique : « La sensibilisation et la vulgarisation sont des actions nécessaires lorsque la situation ne représente pas encore une urgence, mais la situation climatique actuelle a déjà dépassé ce stade. Nous avons utilisé les outils démocratiques usuels, ça n'a pas marché. » (Un monde meilleur, 2023) Pour elle, le risque d'être interpellée est bien moins effrayant que celui de la crise climatique.

Le mode d'action de la désobéissance attire également de nouveaux militants et militantes, qui n'ont parfois jamais participé à une seule marche pour le climat ou qui n'étaient pas spécialement politisés. « Beaucoup de personnes grillent maintenant les étapes classiques du parcours militant – les distributions de tracts, les soirées débats. Ils vont directement vers la désobéissance », remarque ainsi Jean-François Julliard, directeur de Greenpeace France, qui se rappelle d'une action de blocage où deux tiers des militant-e-s faisaient là leur toute première entrée dans l'activisme (Astier et d'Allens, 2019).

Le sabotage, encore plus, permet de donner à ses praticant-e-s l'impression d'une action aux résultats concrets : « En quelques heures, on peut mettre en évidence les fragilités techniques de ces ouvrages, on peut créer “un avant et un après” » témoigne le porte-parole du collectif « Bassines non merci ! » dont les membres ont mis neuf méga-bassines hors d'état de fonctionner dans les Deux-Sèvres (Maillier, 2022). Que ce soit en sabotant une usine de ciment, en mettant le feu à un laboratoire pratiquant des tests sur les animaux, en dégonflant les pneus de SUV, l'impact local est vivement ressenti.

Le mode d'action de la désobéissance attire de nouveaux militants et militantes, qui n'ont parfois jamais participé à une seule marche pour le climat. ”

Pour certain-e-s, la désobéissance civile est parfois simplement une réaction à un sentiment d'urgence ou d'injustice, un besoin de protéger ses proches. Pour d'autres, c'est le sentiment de responsabilité qui prévaut. Parce que l'engagement part surtout de l'intime : redonner du sens à son parcours de vie, justifier sa place et son rôle dans le monde, combattre son sentiment de culpabilité, combler un besoin d'être en collectif, etc. (Saugues, 2021) Il ne s'agit alors pas toujours de chercher à être efficace, comme en témoigne une militante Code Rouge : « être militante c'est un assez bon moyen de gérer son éco-anxiété et le sentiment d'injustice. Est-ce que mon militantisme est “efficace” ? Je n'en

sais rien, mais au moins j'essaye. » (Monier, 2023) D'autres se raccrochent aux solutions détaillées par différents rapports du GIEC comme sources d'espoir, tout comme aux grands changements sociaux et sociétaux qui ont pu avoir eu lieu dans l'histoire après des campagnes de désobéissance civile (Dubois, 2023).

Pour l'instant, les désobéissants civils du climat sont plutôt des « intellos précaires », selon l'appellation de la journaliste Paloma Moritz, responsable du pôle écologie du média Blast : c'est-à-dire des personnes diplômées, mais qui n'ont pas forcément grimpé l'échelle sociale. Selon elle, cela peut s'expliquer par une question de sensibilisation au niveau d'alerte de l'urgence climatique, la possibilité de libérer du temps pour l'action, mais aussi par un certain nombre de privilèges (ne pas avoir peur de la police, par exemple) (Duportail, 2022). Cette homogénéité est à l'image de celle que l'on retrouve plus généralement dans les lieux de lutte écologistes, malgré une volonté d'inclusion généralement partagée par ces mouvements et la tendance grandissante à lier toujours plus les combats pour l'environnement, le féminisme, l'antiracisme ou la justice sociale afin de créer un projet de société juste et durable¹⁹. Certains mouvements, comme celui des Soulèvements de la Terre, qui se désigne comme un réseau anticapitaliste de luttes locales, arrivent ainsi à lier plus largement questions écologiques et sociales et donc fédérer militant-e-s écolo « traditionnels », intellectuel-le-s plus connu-e-s médiatiquement, collectifs citoyens locaux, zadistes autonomes, paysan-ne-s, re-

traité-e-s, syndicats, etc. où chaque personne ou organisation choisit le niveau de radicalité qui lui convient (Dantec, 2022).

Le black bloc, symbole de la violence émeutière et centre de tous les fantasmes et toutes les inquiétudes médiatiques, est lui aussi un mouvement plus diversifié qu'on pourrait le croire : il rassemblerait toutes les catégories sociales et toutes les tranches d'âges. Selon le journaliste d'investigation Thierry Vincent, si le profil type en France était plutôt celui du jeune au capital culturel important (journaliste, intermittent-e, fils ou fille d'enseignant...), le mouvement a séduit des milieux plus populaires, mais aussi féministes (Daudrix, 2023). Les gens qui y participent sont souvent des personnes qui militent également à côté, de manière plus « traditionnelle », mais qui ne croient plus vraiment aux autres modes de contestation.

Mais, au-delà des ressentis des militant-e-s qui s'engagent dans la désobéissance civile ou incivile, ces tactiques de lutte sont-elles réellement plus efficaces ?

#18 Expérience démocratique inédite en France, 150 hommes et femmes tirés au sort en 2019 ont formulé 149 propositions pour parvenir à une réduction des émissions de gaz à effet de serre de la France d'au moins 40% par rapport à 1990, tout en prenant en compte la justice sociale. Cette assemblée a été constituée par le Conseil économique, social et environnemental à la demande du Premier ministre français Edouard Philippe. Malgré des sondages d'opinion très favorables et un important soutien associatif, la majorité des propositions ont été abandonnées ou apaisées (d'Allens, 2020). #19 Cela ne signifie pas que les personnes non-blanches ou précaires ne s'engagent pas : elles utilisent souvent d'autres moyens de lutte ou s'engagent sur des thématiques liées, comme la libre circulation, la précarité énergétique ou les violences policières. Pour en savoir plus sur l'homogénéité des mouvements écologistes, la prise en compte des inégalités et les ponts à créer entre les luttes, rendez-vous sur notre analyse, disponible dans notre revue « FOCUS » spécial climat, ou via ce lien : <https://www.fucid.be/mouvements-ecologistes-lutter-sans-perpetuer-les-inegalites/>

Réflexions stratégiques

L'histoire montre que la désobéissance (in)civile a souvent rendu possible la conquête de droits fondamentaux. Aujourd'hui, elle est à nouveau massivement mobilisée pour alerter sur l'urgence du dérèglement climatique. En effet, alors que les scientifiques et intellectuel-le-s relayaient déjà l'hypothèse d'un réchauffement climatique dû aux activités humaines depuis les années 1960 et que le dérèglement climatique est observable depuis les années 90 (avec des études permettant d'en attribuer la cause aux émissions humaines avec certitude), le peu d'engagements politiques n'a pas pu enrayer la folle croissance des émissions de gaz à effet de serre (Grousson, 2023).

La désobéissance civile sera-t-elle plus efficace pour briser le *business-as-usual*, comme le pensent de nombreux militants et militantes qui emploient ces tactiques ? Mais surtout, la violence a-t-elle une place à jouer dans ce type de militantisme ? Alors que le pacifisme est souvent vu comme la condition essentielle de légitimité de la désobéissance civile, le recours à la dégradation de biens soulève en effet bien des questions.

D'un côté du ring, nous opposerons donc les nombreux arguments en faveur de la non-violence, qui proviennent aussi bien de militant-e-s plus chevronné-e-s que d'opposant-e-s même aux mouvements écologistes. De l'autre, nous mobiliserons essentiellement deux « défenseurs » de tactiques plus radicales (on parle ici essentiellement de sabotage, aucun des deux ne cautionnant de toucher à l'intégrité physique d'innocent-e-s), ou

plutôt deux militants et penseurs qui refusent le dogme de la non-violence : Andreas Malm et Peter Gelderloos. Andreas Malm, auteur et maître de conférences en géographie humaine à l'université de Lund (Suède), milite depuis plus de trente ans pour la cause écologique. Dans son ouvrage « Comment saboter un pipeline », il cherche à lier expérience de terrain et critique du capitalisme, avec comme objectif de promouvoir des actions de lutte qui atteignent directement les coupables de la crise (l'industrie fossile essentiellement, ainsi que les classes dominantes) et puissent bousculer le *business-as-usual*. Peter Gelderloos, moins connu en Europe, est quant à lui un militant et auteur anarchiste américain qui a lui aussi participé à de nombreuses actions de désobéissance civile. Il plaide notamment pour un changement radical des structures de pouvoir, seule façon selon lui d'éviter l'autoritarisme. Nous y reviendrons.

“ **Andreas Malm et Peter Gelderloos condamnent la supériorité morale dont se pareraient certain-e-s militant-e-s. ”**

Tous deux condamnent particulièrement la supériorité morale dont se pareraient certain-e-s militant-e-s. Ils refusent l'argument du pacifisme moral, qui considère que toute action violente est mauvaise, sans exception. Cette vision de type « tendre l'autre joue »,

qui valorise le sacrifice et l'abnégation, leur semble en effet assez bancale et moralisatrice : « Pourquoi serait-il noble de se soumettre à une violence qu'on ne mérite pas ? » (Malm, 2020, p.43).

Selon eux, le pacifisme moral est à distinguer du pacifisme stratégique, qui lui condamne la violence au sein d'actions de lutte non pas parce qu'elle serait « mauvaise » en soi, mais parce qu'elle éloignerait les mouvements militants de leurs objectifs concrets, qu'elle serait contreproductive (*Idem*, p.40). Étant donné que nous désirons juger de l'efficacité de la désobéissance (in)civile, c'est sur ce dernier point que nous nous concentrerons, avant de faire un léger détour vers des questionnements plus éthiques.

Renforcer l'attention médiatique ou se mettre à dos l'opinion publique ?

S'il s'agit de peser dans le débat public, l'importance donnée à la médiatisation de ses actions n'a rien d'une nouveauté. Martin Luther King l'avait déjà compris : alors que les foyers américains se truffaient de télévisions, une certaine dramaturgie de l'action par le mouvement des droits civiques se mettait en place. Les images prises d'une de ces actions, où des bataillons d'écoliers noirs subissent la répression de la police et de leurs chiens enragés, ont ainsi fait le tour de la planète en quelques heures (Konbini, 2019).

Il est incontestable que les actions de désobéissance actuelles ont su attirer l'attention. La vidéo de la soupe jetée sur la vitre protégeant un tableau de Van Gogh²⁰, par exemple, a engendré des millions de vues dès sa publication, avec une large couverture internatio-

nale, sans commune mesure avec la médiatisation des manifestations pour le climat ou des publications du GIEC. L'une des raisons est certainement que ce type d'actions n'est pas au goût de tout le monde. Cependant, elles peuvent alors détourner les conversations sur l'enjeu réel (le dérèglement climatique et l'inaction) vers un débat sur les modes d'actions et leur légitimité.

Plus encore lorsqu'on parle de modes d'actions plus radicaux (comme le sabotage, le black bloc), la crainte est que l'entière responsabilité du mouvement écologiste soit stigmatisée et donc délégitimée. C'est en effet ce que tentent de faire certains acteurs du monde politique, comme le Ministre de l'Intérieur français Gérard Darmanin lorsqu'il qualifie des militants d'« écoterroristes ». Ainsi, « les personnes déjà peu sensibles à la lutte pour l'environnement ont le sentiment que ces méthodes sont totalitaires et culpabilisantes et au fond, cela leur donne les munitions pour ne rien faire. » (Gaulmy et Moy, p.4) Une façon, aussi, de semer une division entre les « bons » et les « mauvais » militants plutôt que d'aborder leurs revendications communes.

Cependant, si ces actions radicales risquent de ne pas convaincre des personnes non engagées, elles ne feront pas non plus changer d'avis les convaincues : en effet, pour le chercheur sur l'activisme et la désobéissance civile Oscar Berglund, une personne engagée ne « va [pas] soudainement arrêter parce qu'il y a des activistes agaçants. Les gens ne fonctionnent pas comme ça, même s'ils le prétendent. » (Wagner, 2022)

^{#20} On pourra difficilement parler de destruction de bien dans ce cas, le tableau n'ayant pas subi de dommage - ce qui avait été bien réfléchi par le groupe militant. Cela n'a pas empêché aux deux désobéissantes de 23 et 22 ans qui ont mené l'action d'être condamnées à deux ans de prison ferme par la justice britannique.

En vérité, à l'heure actuelle, il est difficile de savoir quels effets ont les actions de désobéissance (in)civiles sur l'opinion publique. Au-delà des débats souvent très clivés, une enquête sociologique menée par le CNRS et Sciences Po entre décembre 2023 et janvier 2024 offre quelques nuances. Si 74% des enquêté-e-s trouvent la manifestation (le mode d'action le moins perturbateur) tout à fait ou plutôt acceptable, ils sont tout de même encore 67% à considérer acceptable de bloquer une entreprise polluante. De même, 61% des Français-e-s interrogé-e-s trouvent légitime d'occuper une zone naturelle menacée, et ce quelle que soit la catégorie socio-professionnelle des répondant-e-s (Audebert et Thabourey, 2024). Plus encore, selon une étude d'Harris Interactive, 47% des 18-24 ans comprendraient le recours à des actes violents pour s'opposer à des décisions politiques, contre seulement 15% des plus de 65 ans (d'Allens, 2022(a)). Un déclin du soutien lié à l'âge que l'on peut également remarquer dans l'enquête menée par le CNRS et Sciences Po. Cela dit, c'est surtout certains modes d'actions précis qui peuvent susciter une opposition. Ainsi, 69% de la population interrogée rejette le blocage de routes, et 74% l'interruption d'événements comme le Tour de France.

« Ces actions peu populaires ont un point commun : leur caractère indiscriminé », concluent les chercheurs. « Ces résultats rappellent la réforme des retraites et le soutien majoritaire pour un durcissement du mouvement : quand la cause est jugée juste par une grande partie de l'opinion et qu'un adversaire est clairement désigné comme responsable, le caractère illégal de certains modes d'action perd de son effet dissuasif et l'action est jugée majoritairement comme acceptable. » Ici, la radicalité du mode d'action importe

donc moins que le fait de cibler un adversaire bien identifié : « C'est également de cette façon qu'on peut comprendre en France le succès des Soulèvements de la Terre qui redynamisent l'opposition à des projets locaux contestés (des méga-bassines de Sainte-Soline au projet de l'A69 dans le Tarn), et la multiplication d'actions de désobéissance civile ciblées, comme celles contre les Assemblées générales de Total ou le mode de vie des ultra-riches (des jets privés aux golfs en passant par les croisières). » (Audebert et Thabourey, 2024)

Mais une question se pose cependant... les activistes veulent-ils vraiment toujours convaincre ?

La théorie du flanc radical

Toutes les actions désobéissantes n'ont pas nécessairement comme objectif de convaincre l'opinion publique. Pour des auteurs comme Gelderloos, considérant le système de propagande médiatique fortement développé dont disposent les élites, de même que l'influence culturelle capitaliste, penser que l'on va « gagner » en touchant les cœurs des spectateur-trice-s est même franchement naïf (2023, p.135). Hélène Guillemot, historienne des sciences, n'est pas loin de penser la même chose : il ne suffit pas de disposer des bonnes connaissances sur la réalité du dérèglement climatique pour « agir » en conséquence et mettre en mouvement toute la société. Les changements à opérer sont en effet trop considérables, dans tous les secteurs, à tous les niveaux, sur toute la planète (Grousson, 2023).

La stratégie des désobéissant-e-s peut donc être d'accroître le soutien aux actions et re-

vendications perçues comme étant plus modérées, en déplaçant la « fenêtre d’Overton », c’est-à-dire l’ensemble des idées qui peuvent être considérées comme plus ou moins acceptables par une société (Wagner, 2019). Comparées à des saboteurs, les revendications des mouvements pacifistes peuvent en effet sembler plus acceptables, un « moindre mal » par rapport aux groupes plus radicaux. L’objectif est donc de faciliter les négociations entre le flanc modéré et le pouvoir en place. L’existence d’un flanc radical serait ainsi un des facteurs qui aurait permis, par exemple, à Martin Luther King d’obtenir des concessions du gouvernement états-unien en faveur des droits civiques : les centaines d’émeutes urbaines, le spectre de Malcolm X²¹, des Black Panthers ou des guérillas noires auraient fait plier le gouvernement, prêt à négocier avec l’aile perçue comme la moins radicale du mouvement (Malm, 2020, p.63). Cette stratégie était par ailleurs défendue par Malcolm X lui-même²², pourtant souvent mis en opposition avec Luther King dans leur façon d’envisager la lutte.

Il s’agit donc d’un véritable exercice d’équilibrisme afin de faire avancer le niveau d’acceptabilité du public, sans aller trop loin et alors devenir néfaste pour le flanc modéré²³ (Malm, 2020, p.151).

L’asymétrie des pouvoirs

Une autre façon d’envisager la désobéissance civile, au-delà de relancer le débat public, est de la concevoir comme une action directe et de bloquer ou stopper les sources d’émissions qui sont décriées. Si ces actions de blocage ou de sabotage ne détruiraient a priori pas à elles seules l’industrie fossile, elles peuvent cependant avoir des conséquences immé-

diates au niveau local, que ce soit en arrêtant le projet de construction d’un aéroport, en décourageant des investisseurs ou même les consommateurs²⁴. Une petite action, souvent très accessible techniquement, peut avoir une conséquence importante, ce qui permettrait de lutter contre l’asymétrie des forces par rapport à l’opposant (généralement un groupe industriel ou un État).

Dégonfler les pneus des SUV des beaux quartiers ou boucher les trous de parcours de golf est une façon de cibler les émissions de gaz à effet de serre « de luxe » et de montrer que les classes les plus aisées n’ont pas l’immunité. ”

L’objectif de ce type d’actions serait surtout de bousculer le *statu quo* en déstabilisant la société, voire de faire craqueler le vernis d’invincibilité de l’opposant. Ainsi, s’il est probable que les sabotages menés par le MK, en Afrique du Sud, n’auraient pas pu faire tomber le gou-

^{#21} Icône de la lutte pour les droits afro-américains, Malcolm X exhortait les Noir-e-s à se débarrasser des chaînes du racisme « par tous les moyens nécessaires », dont la violence. ^{#22} « Mon objectif est d’être à la gauche du Dr. King, de défier le racisme institutionnel afin que ceux qui sont au pouvoir soient obligés de négocier avec lui. C’est mon rôle. » (Chanda, 2015) ^{#23} Ce qui fait que des erreurs ont déjà été commises. Dans son ouvrage, Andreas Malm prend ainsi l’exemple d’une opération de XR Londres qui a interrompu la circulation d’une ligne de métro en 2019 : non seulement a été visée ici une solution au problème climatique (les transports publics), mais en plus, un des militants – blanc, de classe moyenne – a frappé un travailleur noir qui tentait de le faire descendre du toit du métro. Le fait qu’il ne s’excuse pas et se drape dans sa supériorité morale démontrait selon Malm la non-prise en compte des enjeux sociaux du mouvement à l’époque. ^{#24} Malm prend ainsi l’exemple d’une campagne massive de dégonflage de pneus de SUV dans les beaux quartiers de Stockholm, accompagnée de prospectus expliquant l’action des militant-e-s. De fait, cette année-là, les ventes de SUV ont dégringolé en Suède (2020, p.105).

vernement d'apartheid à eux seuls, ils ont prouvé que le régime n'était pas invulnérable et qu'une résistance était possible. Pour les personnes qui s'engagent pour la cause climatique, dégonfler les pneus des SUV des beaux quartiers ou boucher les trous de parcours de golf est une façon de cibler les émissions de gaz à effet de serre « de luxe » et de montrer que les classes les plus aisées n'ont pas l'immunité (Malm, 2020, p.105). En somme, la désobéissance (in)civile bouscule le cours habituel des choses et met en évidence un système injuste, mais surtout instable, où un véritable changement serait donc possible.

Pour Peter Gelderloos, c'est essentiellement la « violence » au sein de ces processus de déstabilisation qui permettrait de pousser les fonctionnaires gouvernementaux à réellement légiférer et faire des compromis, par crainte d'une révolution (2023, p.148). Une critique majeure de Gelderloos concernant les militant-e-s usant de techniques plus traditionnelles (plaidoyer, marches, etc.) est en effet de croire que « l'État serait une structure passive et neutre qui répond aux pressions publiques et non pas faite de personnes guidées par leurs propres intérêts, structurellement intégrée et dépendante de systèmes de pouvoir et d'oppressions. » (*Idem*, p.109). Pour lui, il est ainsi aisé, et dans son intérêt, pour un gouvernement de laisser se dérouler une manifestation non-violente, créant l'illusion qu'il tolère la critique, sans pour autant avoir l'intention d'écouter les revendications. C'est ici que la désobéissance incivile doit entrer en jeu.

Cependant, pour une partie des militant-e-s non-violent-e-s, la crainte serait alors de s'engager dans un véritable combat face à l'État, où la disproportionnalité des puissances

ne leur permettrait jamais de remporter un affrontement par les armes. De fait, les gouvernements auront toujours une supériorité militaire écrasante... mais cela est vrai également dans les domaines des médias, de la coordination institutionnelle, de la logistique, des ressources et de la légitimité politique (Malm, 2020, p.140). Quant aux entreprises, leur puissance financière et donc leur pouvoir d'influence dépassent l'entendement. La bataille sera donc toujours inégale.

Un mouvement désobéissant/ violent ne doit jamais se substituer à des actions de masse, mais bien s'y raccrocher. "

Une autre crainte des militant-e-s pacifistes est que l'utilisation de la violence au sein de leur camp légitimerait une répression encore plus violente de la part des autorités. De nombreux exemples dans l'histoire pourraient alors prouver ou au contraire réfuter cet argument, car il est certain que des États légitiment la violence commise par les forces de l'ordre envers des manifestant-e-s en mettant en avant les actes de destruction de biens ou les attitudes violentes de certain-e-s militant-e-s. Mais cela ne les empêche pas non plus de réprimer des mouvements pacifistes, qui se servent alors de ce symbole fort véhiculé par les images de la brutalité unilatérale des États contre ses citoyen-ne-s. Relation complexe, donc...

Par rapport au contexte actuel, notre chapitre sur la répression des mouvements éco-

logistes permettra d'aller plus loin dans la réflexion. Certains penseurs, comme Peter Gelderloos rejettent tout de go l'argument que la non-violence permet de minimiser la répression étatique. Pour lui, en effet, « l'État n'est pas une chose passive. S'il veut réprimer un mouvement ou une organisation, il n'attend pas d'avoir une excuse pour le faire : il la crée. » (2023, p.106)

Faire masse ou un militantisme du privilège ?

Pour certain-e-s, un autre problème des actions de désobéissance est qu'elles risquent d'attirer moins d'adhérent-e-s : tout le monde n'oserait pas aller jusque-là, n'en aurait pas le temps ou ne pourrait se permettre d'être arrêté²⁵. Une action de désobéissance civile, en effet, se prépare consciencieusement et les personnes qui y participent doivent généralement se former en amont. Elle implique aussi de prendre plus de risques face à la répression policière, qui peut être multipliée lorsque l'on n'est pas blanc, ou lorsqu'on est une femme.

Malgré les risques liés à de telles actions, la désobéissance civile a attiré un nouveau public, qui n'avait parfois jamais participé à une marche pour le climat. Et ces personnes peuvent choisir le niveau de risque en fonction du rôle qu'elles endossent dans ce genre d'opérations : il ne s'agit pas forcément de se retrouver en première ligne, ni même en seconde, car ces actions reposent aussi sur des médiateur-trice-s, des personnes qui gèrent la logistique, l'aspect juridique, le soin aux autres, ou qui font masse en manifestant à côté de ces actions. Pour une membre du mouvement Code Rouge, il ne s'agit donc pas d'opposer les deux : « Comme on sait

que ce n'est pas possible pour tout le monde de participer pendant un week-end entier à un blocage, on organise chaque fois en parallèle des marches de soutien, des actions qui comportent moins de risques juridiques et physiques, et qui sont essentielles pour la visibilité et la compréhension de nos luttes. » (Monier, 2023)

Quand les actions de sabotage sont ancrées au sein d'un mouvement social plus large, elles offrent elles aussi la possibilité à ceux et celles qui peuvent et veulent prendre ce risque de s'engager à travers la tactique qui leur convient le mieux. Leurs prouesses peuvent d'ailleurs galvaniser un nouveau public : ainsi, quand le MK se lança dans le sabotage contre le régime d'apartheid en Afrique du Sud, de nouveaux membres ont rejoint l'ANC (la partie non-violente du mouvement) en masse (Malm, 2020, p.66).

Cela dit, certains écueils seraient à éviter. Ainsi, pour Andreas Malm, un mouvement désobéissant/violent ne doit jamais se substituer à des actions de masse, mais bien s'y raccrocher. L'auteur prend ainsi l'exemple des mouvements réactionnaires ayant prôné la tactique d'une avant-garde armée sans mouvement de masse (tels Earth Firt!, Animal Libération Front et Earth Libération Front) : « Ces milliers d'actions de sabotage ont eu très peu d'effets immédiats et avec le recul, leur bilan paraît parfaitement nul. Faute de rapport dynamique avec un mouvement de masse, elles ont été menées très largement dans le vide. » (2023, pp.176-177)

^{#25} En fonction de son emploi, son statut... En Belgique, par exemple, dans 83% des cas, c'est une femme qui est à la tête du ménage monoparental et beaucoup d'entre elles vivent dans une situation sociale et financière précaire (SPW Intérieur et Action sociale, 2023). Autant dire qu'elles ne peuvent se permettre de finir en garde à vue : qui, alors, s'occuperait de leur(s) enfant(s) ?

Pour en revenir à la question de l'inclusivité, si beaucoup considèrent que la non-violence permet à leurs actions de rallier plus de militant-e-s, certaines auteur-trice-s mettent plutôt en évidence que c'est la non-violence qui constituerait une posture de privilégié.

Ainsi, pour Irene García Galán, autrice et militante anarcho-féministe, le dogme du pacifisme radical est parfois bien éloigné de la réalité du quotidien de beaucoup de personnes. Face aux violences sexistes ou conjugales, par exemple, la contre-violence est parfois la seule riposte à la portée d'une personne agressée. Dans son ouvrage, « La terreur féministe » elle évoque ainsi de nombreuses femmes qui ont frappé, incendié, tué des agresseurs – qui se sont défendues et qui devraient avoir le droit de se défendre. Peter Gelderloos de confirmer : « Elle [la non-violence] présume qu'au lieu de se défendre contre la violence, nous devrions souffrir patiemment, jusqu'à ce que la société soit suffisamment mobilisée pour s'y opposer pacifiquement. » (2023, p.115)

Se défendre, en plus de se protéger à court terme, c'est aussi se rapprocher d'une forme d'autonomie, condition sine qua non de sa libération (*Idem*, p.119). Au-delà de la question d'efficacité, ce type d'actions aurait donc de la valeur en soi, comme affirmation, par des personnes déshumanisées, de leur dignité et de leur agentivité face à des injustices qui ne sont pas reconnues publiquement (Lambrecht, 2024). Si cette contre-violence est, selon Andreas Malm, inévitable, il s'agit donc de pouvoir la diriger, non pas vers le peuple, mais vers les symboles de l'oppression (2020, p.138).

Une piste de réponse pourrait être d'utiliser sa posture de privilégié-e pour créer des al-

liances vivantes en soutenant les causes de ceux et celles qui ont le plus de raisons d'être en colère. Dans son très bel ouvrage « Lutter Ensemble », la journaliste et militante Juliette Rousseau prend notamment l'exemple d'une action conjointe entre des mouvements écologistes et Black Lives Matter qui avait pour but de dénoncer le projet d'agrandissement de l'aéroport londonien d'Heathrow (et donc l'augmentation des vols quotidiens qui allait accentuer la crise climatique tout en rendant les quartiers adjacents, essentiellement habités par des personnes immigrées et précaires, encore plus invivables). Ce sont les écologistes blancs, qui risquaient le moins une confrontation violente avec la police, qui ont pris le rôle des désobéissants en bloquant une piste de l'aéroport, tandis que Black Lives Matter gardait le monopole de la communication sur une lutte leur appartenant. Un exemple qui montre en outre l'importance de lier luttes climatiques et luttes contre les injustices, qui sont souvent les deux faces d'une même pièce.

Un militantisme inoffensif ou oppressif ?

Un dernier argument récurrent est que la désobéissance civile – et la radicalité dans le militantisme plus généralement – est trop clivante : le risque serait de fracturer la société et de couper le dialogue, par la faute d'une minorité qui essaierait d'imposer ses idées au gouvernement, au lieu de convaincre ou de persuader. Cela pourrait alors empêcher un compromis qui assurerait pourtant la stabilité des changements qui doivent pouvoir convenir à la majorité – majorité qui refuse actuellement qu'on touche à son mode de vie. La « foule », comme l'a déclaré le chef d'État français Emmanuel Macron en 2023 face

aux manifestations contre la réforme des retraites, n'aurait-elle vraiment « pas de légitimité face au peuple qui s'exprime à travers ses élus »²⁶ ?

“ Si beaucoup considèrent que la non-violence permet à leurs actions de rallier plus de militant-e-s, certaines auteur-trice-s mettent plutôt en évidence que c'est la non-violence qui constituerait une posture de privilégié. ”

Mais plus encore, lorsque l'action use de violence, au lieu de mener à un changement progressif, le risque serait de créer un chaos et une déstabilisation favorables à un gouvernement autoritaire : on voit ici venir le spectre d'une « dictature verte ». Mais que dire, alors, quand un État démocratique refuse de s'attaquer aux problèmes climatiques, et laisse donc advenir la fin de l'habitabilité de la terre ? Quand ces États sont condamnés en justice pour cela ? Quand, comme en France, une assemblée citoyenne tirée au sort formule des propositions pour lutter contre le dérèglement climatique – mesures qui vont bien plus loin que ce que le gouvernement n'a jamais proposé, tout en permettant à ces mesures d'être populaires²⁷... - et qu'aucune d'entre elles n'est réellement mise en place ? Alors, ces écologistes, finalement, ne demandent-ils pas... plus de démocratie ? XR Belgium, en tout cas, n'en demande pas moins : face à la paralysie des États et au manque de courage

politique, ils revendiquent la constitution d'assemblées populaires, afin de remettre du pouvoir dans les mains des citoyen-ne-s qui seront en charge de l'application d'un plan d'urgence climatique (Vice, 2024).

Dernier pion de l'argumentaire contre une stratégie plus violente : une étude de 2011, d'Erica Chenoweth et Maria Stephan qui tente de prouver que la non-violence serait deux fois plus efficace que des révoltes armées pour obtenir une victoire politique et garantir un avenir démocratique (El Hadj, 2021). Si cette étude est souvent mobilisée par les partisan-e-s de la non-violence, elle a également été critiquée par d'autres chercheurs et chercheuses. Car, dans les faits, c'est impossible à vérifier. Le contexte historique de chaque lutte est trop différent (indépendance nationale, lutte contre une dictature, mouvement séparatiste...) et la victoire comme l'échec d'un mouvement est complexe, multicausal. Les actions de désobéissance civile de Gandhi en Inde, par exemple, ont fait face à un Empire britannique épuisé par une guerre mondiale et inséré dans un contexte global de décolonisation : difficile à dire quelle part a joué la non-violence dans la victoire du mouvement pour l'indépendance (Malm, 2020, p.58).

Conclusions stratégiques (et éthiques)

Qu'est-ce qui fait l'efficacité d'un mouvement ? Le nombre de militant-e-s ? Le soutien médiatique ? Les tactiques de lutte ? Le contexte so-

^{#26} Tandis que son gouvernement outrepassait les parlementaires à coups de 49.3, un alinéa de la Constitution qui permet à un gouvernement de faire adopter un texte de loi sans l'assentiment de l'Assemblée nationale (Fontenelle, 2023). ^{#27} Pour Cyril Dion, nommé « garant » de la Convention citoyenne sur le climat, « l'exercice a fait la démonstration de la puissance de la délibération collective, de la démocratie permanente. Lorsqu'une décision fait l'objet d'une délibération, chacun se sent partie prenante de la décision, et donc plus enclin ensuite à l'appliquer. » (2023, p.58)

ciopolitique ? Un peu de tout ça ? Si « tous les mouvements sociaux d'importance ont connu une aile plus radicale et pratiquant la perturbation ou ayant recours à la force », comme le rappelle le chercheur Francis Dupuis-Déri (Gambin, 2023)... est-ce que c'est cette aile plus radicale qui a pu faire la réussite d'un mouvement ? En vérité, les chercheuses et chercheurs sont bien incapables de s'accorder sur une réponse. Par exemple, si le vote a été octroyé aux femmes en Grande-Bretagne, cela est sans doute dû aux Suffragistes, aux Suffragettes, mais également à un contexte d'après-guerre où les femmes ont particulièrement participé à l'effort de guerre et où le suffrage universel se répandait dans d'autres pays : déterminer quel aspect a été le plus prépondérant est impossible.

Cependant, ce qui est souvent tu dans les analyses historiques des mouvements civiques, c'est que les Suffragettes et les Suffragistes travaillaient régulièrement ensemble, bien que leurs tactiques divergeaient (BBC, Bite-Size). De même, si Luther King et Malcolm X furent souvent opposés dans leurs tactiques, ils avaient du respect l'un pour l'autre et étaient en accord sur l'essentiel : la lutte contre la ségrégation. Ils ont donc toujours refusé le piège du gouvernement : les diviser pour mieux régner (El Hadj, 2021). Plus encore, violence et non-violence ont parfois dû marcher main dans la main. Ainsi, dans le sud des États-Unis, face aux violences du Ku Klux Klan²⁸, les piquets de grève et les manifestations du mouvement pour les droits civiques étaient protégés par des armes (Malm, 2020, p.60).

On retrouve de tels exemples d'alliances sur le terrain de l'écologie : « Sur la ZAD [de Notre-Dame-des-Landes], nous avons toujours as-

sumé la complémentarité des pratiques, de la pétition aux sabotages, des recours juridiques à l'affrontement avec les forces de l'ordre, rappelle Sylvain, un habitant du bocage. Tout au long de la lutte, Vinci a subi des dégâts matériels conséquents et les travaux préliminaires de l'aéroport ont été en permanence attaqués. C'est cette culture de la résistance, associée à un mouvement de masse, qui a permis d'arracher la victoire. » (d'Allens, 2022(a)) Selon un certain nombre de militant-e-s présent-e-s sur le terrain, le black bloc a également permis de limiter le nombre d'expulsions sur la ZAD (Gambin, 2023).

Andreas Malm et Peter Gelderloos, même s'ils sont souvent élevés en chantages de la violence, ne disent pas autre chose lorsqu'ils parlent de diversité des tactiques. Pour eux, il s'agit surtout d'aborder la violence au même titre que la désobéissance civile non-violente : comme une tactique « qu'on fait parce que ça marche, ce qui suppose qu'on puisse réévaluer régulièrement son efficacité » (Malm, 2020, p.67). Ce qui implique également d'utiliser la tactique en question en fonction du contexte et de ses objectifs (engendrer un scandale médiatique, faire pression, convaincre, etc.), sans fétichisme. Ainsi, « la question n'est pas de savoir si une aile combative du mouvement pour le climat va résoudre la crise à elle seule – c'est bien évidemment une chimère – mais si le choc déstabilisateur nécessaire pour faire sortir le *business-as-usual* de ses ornières *peut se produire sans elle*. » (Idem, p. 87)

Prendre en compte le contexte, c'est aussi avoir conscience que, au contraire de nombreux mouvements sociaux ayant mis fin à des dictatures, il ne s'agit pas ici d'un gouvernement à renverser, mais bien de tout un

système, basé sur le capital fossile, à démanteler. Une question qui s'avère urgente : selon une étude de 2018 (on peine à imaginer que les chiffres aient évolué dans le bon sens), « la suspension immédiate de tous les projets qui sont actuellement sur le feu rendrait l'objectif de 2°C atteignable uniquement si elle s'accompagne du déclassement d'un cinquième des centrales électriques utilisant des combustibles fossiles » (*Idem*, p.84).

Aux différents mouvements, maintenant, d'évaluer les tactiques à mener en fonction de leurs objectifs et de l'urgence de la situation, de naviguer sur la frontière fine entre mouvement de masse toujours essentiel, avec des points d'entrées plus accessibles, et actions plus radicales capables de secouer le *statu quo*. De même, il s'agit d'employer leur boussole éthique au cas par cas, pour chaque fois user d'une juste proportionnalité.

Le chemin est évidemment semé d'embûches. Le film « Sabotage » (How to Blow Up a Pipeline, réalisé en 2023 par Daniel Goldhaber) en est une belle illustration : même si on peut considérer que, d'un point de vue stratégique, le sabotage est la méthode la plus efficace, cela n'empêche pas de se poser de nombreuses questions éthiques, d'hésiter, et de considérer qu'il s'agit d'une action de dernier recours longuement réfléchi et préparée. Ainsi, durant l'élaboration de leur projet

de sabotage d'un pipeline aux États-Unis, le groupe de militant-e-s dépeint dans ce film se pose sans cesse la question de la légitimité de leur action – en se demandant par exemple si leur sabotage ne risque pas d'augmenter le prix de l'énergie et donc d'empirer la précarité d'une population américaine déjà déclassée. Ils posent aussi des limites éthiques à leur action, refusant de blesser les forces de l'ordre qui, elles, n'hésitent pas à leur tirer dessus.

Une façon de lier efficacité stratégique et limites éthiques serait donc, non pas d'opposer violence et non-violence, ou encore de plaider pour la « diversité des tactiques », mais de se poser la question du tort causé à quelqu'un. Est-ce que les torts causés par telle action violente sont justifiés par le fait de contribuer à empêcher un tort plus important encore ? Une façon d'envisager la question qui permet, selon le chercheur en éthique et en droit Maxime Lambrecht, d'éviter à la fois un débat fait d'arguments vagues et de justifier des actions de camps opposés qui peuvent eux aussi croire au bien-fondé de leurs actions pourtant oppressives (2024).

Une question éthique de proportionnalité que semblent cependant quelque peu avoir oublié les gouvernements et leur armada sécuritaire.

#28 Société secrète promouvant la suprématie blanche notamment via des assassinats, lynchages, enlèvements et incendies.

“

Une façon de lier efficacité stratégique et limites éthiques serait donc, non pas d'opposer violence et non-violence, ou encore de plaider pour la « diversité des tactiques », mais de se poser la question du tort causé à quelqu'un. „

Une répression croissante

Selon l'ONG Global Witness, entre 2012 et 2022, 1910 défenseurs et défenseuses de l'environnement ont été tués dans le monde. En 2022, 9 de ces meurtres sur 10 se sont produits en Amérique latine, notamment dans la forêt amazonienne où la violence, la torture et les menaces sont monnaie courante et jouissent d'une large impunité (2023). Que dire, encore, des 44 journalistes traitant de questions environnementales tué-e-s depuis 2009 dans quinze pays ? Ou de l'enquête menée par l'UNESCO, qui dévoile que 70% des journalistes de 129 pays travaillant sur ces questions ont été victimes de menaces, de pressions ou d'attaques physiques ? (Le Monde, 2024)

Janvier 2023 a quant à lui signé le premier cas de défenseur de l'environnement tué par la police aux États-Unis : Manuel Esteban Paez Teràn, un jeune Américain de 26 ans qui défendait alors la forêt d'Atlanta (Grenon, 2023). Un triste rappel de la mort de Rémi Fraisse, botaniste et militant écologiste français de 21 ans, opposé à un projet de barrage à Sivens et tué par une grenade offensive des forces de l'ordre. Dix ans après les faits, sa famille attend toujours la décision de la Cour européenne des droits de l'Homme quant à la responsabilité de l'État français (France Bleue Occitanie, 2024).

En Europe, malgré une violence plus larvée, nous vivons aujourd'hui dans un contexte particulièrement inquiétant de criminalisation des activistes environnementaux. Et cela même alors que la protection des désobéissants civils est inscrite dans le droit : le droit

international relatif aux droits humains (Déclaration universelle des droits de l'Homme et les traités internationaux sur les droits de l'Homme), qui garantit la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique, s'applique en effet également aux campagnes de désobéissance civile non-violentes (la violence étant ici définie comme des actes délibérés contre des personnes pour blesser ou tuer) (Médiapart, 2024).

Cela n'empêche pas les États de créer un climat de peur et d'intimidation en utilisant tous les moyens possibles (médias, tribunaux, police, etc.). C'est pourquoi Michel Forst, Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les Défenseurs de l'Environnement, tire la sonnette d'alarme dans un rapport²⁹ publié en février 2024, qui donne le tournis.

Au niveau des discours, il est évident pour Michel Forst que les médias et les personnalités politiques, en se concentrant sur les perturbations causées plutôt que sur les raisons de ces actions militantes, diffusent l'idée que ces dernières sont illégitimes, voire violentes, des « caprices » de fanatiques égoïstes plutôt que l'illustration d'un désespoir fondé. Cette rhétorique permet aux autorités de justifier leur politique répressive, mais encourage également les comportements violents d'autres citoyen-ne-s, comme en Allemagne où des usagers de la route s'en sont pris physiquement à des manifestant-e-s qui bloquaient la circulation, allant même jusqu'à leur rouler

^{#29} Le rapport complet : https://unece.org/sites/default/files/2024-02/UNSR_EnvDefenders_Aarhus_Position_Paper_Civil_Disobedience_FR_1.pdf

dessus (Forst, 2024, p.10). L'emploi du terme « d'écoterrorisme », notamment, n'est pas anodin : il est utilisé pour dépolitiser l'action des militants et militantes, les discréditer, les criminaliser, voire les pathologiser. Un terme outrancier, pour le professeur Philippe Subra, car « saboter une canalisation, ce n'est pas poser une bombe dans le métro, bombarder un hôpital ou tirer à la Kalachnikov sur des gens à la terrasse d'un café. Ou alors les mots n'ont plus aucun sens » (Truong, 2023). Néanmoins, « qualifier des actes de terrorisme permet en effet à l'État de mettre en œuvre une procédure pénale d'exception : gardes à vue prolongées, perquisitions, techniques spéciales d'investigations, vidéosurveillance, infiltrations, etc. » (Schulte, 2023) Cette stratégie, on la retrouve notamment en Espagne, où le rapport 2022 du ministère public inclut le mouvement Extinction Rebellion dans la rubrique « Terrorisme international ». Au Danemark, les « extrémistes climatiques » figurent sur la liste des « menaces terroristes » du Service de sécurité et de renseignement depuis 2022 (Forst, 2024, p.11).

En France, des militant-e-s antinucléaires de Bure ont ainsi été massivement surveillé-e-s via des moyens empruntant les procédures de la lutte antiterroriste, avec des dizaines de personnes placées sur écoute et des dizaines de milliers de conversations et messages interceptés (Barbier et Lindgaard, 2020). Des manifestant-e-s écologistes sont désormais fichés S par le service du renseignement français, pour risque d'atteinte à la « sûreté de l'État », aux côtés de personnes soupçonnées de terrorisme ou d'islamisme radical ou de membres de groupuscules d'ultradroite (Les Décodeurs, 2023). Le porte-parole du collectif « Bassines non merci » s'est vu interdire de territoire à Sainte-Soline et Mauzé-

sur-le-Mignon, lieu de rassemblement des militants (Schulte, 2023). En Italie, c'est le code « antimafia » qui est utilisé pour interdire aux activistes l'accès à certaines villes (Forst, 2024, p.16). Certains ressortissant-e-s étranger-e-s habitant dans le pays où ils ont milité ont même été enjoins de quitter le pays, au Danemark, en France et en Suède (*Idem*, p.17).

L'emploi du terme « d'écoterrorisme » n'est pas anodin : il est utilisé pour dépolitiser l'action des militants et militantes, les discréditer, les criminaliser, voire les pathologiser. „

S'en prendre à une association plutôt qu'aux individus est une autre technique de répression. Ainsi, Letzte Generation est poursuivie en Autriche et en Allemagne pour « constitution d'une organisation criminelle » ; cela signifie aussi que le public ne peut plus faire de dons au mouvement, sous peine d'être poursuivi pénalement (*Idem*, p.18). En juin 2023, l'État français a quant à lui tenté de dissoudre les Soulèvements de la Terre via un code de la sécurité intérieure³⁰, procédure annulée par le Conseil d'État. En France également, depuis janvier 2022, le dispositif de « Contrat d'engagement républicain » (CER) exige que les associations s'abstiennent de « toute action portant atteinte à l'ordre public » sous peine d'être privées de subventionnement (Schulte, 2023). Une compagnie de théâtre ayant mis en scène une pièce sur les méga-bassines s'est ainsi vue coupée de

ses subsides (Médiapart, 2024). Elle est loin d'être la seule association touchée.

En Belgique, il n'y a pas encore eu d'explosion de répression ou de procès. Selon la docteurante à l'UCLouvain Marie Jadoul, c'est en partie grâce à la doctrine de gestion négociée de l'espace public dessinée par le gouvernement à partir des années 2000, c'est-à-dire la mise en place d'un dialogue entre les forces de l'ordre, les autorités administratives et les organisateurs d'événements (FIAN, 2024). Cela dit, l'historien Xavier Rousseau constate une tendance à l'effritement de cette notion au profit d'une approche plus répressive du maintien de l'ordre : les militantes et militants sont de moins en moins considérés comme des citoyens, mais comme de dangereux radicaux de gauche (*Idem*).

Dans notre pays, on s'inquiète aussi de la criminalisation des contestations citoyennes, de plus en plus banalisée : piquets de grève d'employé-e-s de magasins Delhaize cassés par les huissiers, arrestations préventives, fouilles à nu, utilisation de drones, de caméras de reconnaissance faciale ou encore arrestations administratives massives pour cause de « trouble à l'ordre public », terme malléable. Marie Jadoul analyse également un détricotage progressif du droit de manifester et de s'exprimer (*Idem*). Elle souligne notamment le projet de loi « anticasseurs » qui avait pour objectif l'interdiction judiciaire de participer à des rassemblements revendicatifs à titre de peine (projet abandonné en décembre 2023 face à la levée de boucliers de la société civile). Sans parler de la loi consacrée à « l'atteinte méchante à l'autorité de l'État »³¹ qui a été ajoutée en février 2024 au Code pénal et qui fait craindre à de nombreux collectifs, universitaires et juristes une criminalisation

de la désobéissance civile. En effet, le champ d'application très large de cette loi permettrait toutes les interprétations et donc une porte ouverte à l'arbitraire des magistrats. Pour les signataires d'une carte blanche refusant cette loi, le risque de décision arbitraire n'est pas uniquement théorique, « comme en attestent les différences de traitement entre militants syndicaux et agriculteurs par rapport à l'entrave méchante à la circulation. » (Canopéa, 2024)

Violences policières et arrestations abusives

Si les participant-e-s à des actions de désobéissance civile sont généralement parfaitement au courant des risques juridiques encourus, formés et encadrés avant, pendant et après l'action, ils ne sont pas nécessairement préparés à la violence sur le terrain, qui a rapidement évolué ces dernières années.

Dans son rapport pour les Nations Unies, Michel Forst s'inquiète ainsi de coups portés à des manifestant-e-s pacifiques, parfois à terre, par des policiers en France, en Pologne et en Espagne, de même que de l'utilisation de gaz poivrés, de canons à eau, de gaz lacrymogènes et de balles de défenses pour disperser la foule (y compris les enfants) dans de nombreux pays européens (2024, p.14). À Sainte-Soline, un enregistrement obtenu par Le Monde prouve d'ailleurs que les forces de

^{#30} L'article L212-1 du Code de la sécurité intérieure, qui permet d'abroger les associations ou groupements de fait qui « provoquent à des manifestations armées ou à des agissements violents à l'encontre des personnes ou des biens ». ^{#31} L'atteinte méchante à l'autorité de l'Etat consiste « dans une intention méchante et en public, à porter atteinte à la force obligatoire de la loi ou des droits ou à l'autorité des institutions constitutionnelles et ce, en provoquant directement à la désobéissance à une loi causant une menace grave et réelle pour la sécurité nationale, la santé publique ou la moralité ». Pour plus d'information, n'hésitez pas à parcourir cette carte blanche : <https://www.canopea.be/juristes-universitaires-syndicalistes-et-citoyens-ils-disent-non-a-latteinte-mechante-a-lautorite-de-letat/>

l'ordre ont empêché l'intervention du SAMU qui aurait pu prendre en charge des blessés.

En Belgique, le mouvement Code Rouge a lui aussi dénoncé un usage disproportionné de la force par la police durant leur opération en décembre 2023 : bras cassés, spray au poivre, absence d'assistance médicale... ses membres ont porté plainte auprès du Comité P (FIAN, 2024). Un observateur légal de la Ligue des Droits Humains, Edgar Szoc, avait d'ailleurs été arrêté pour avoir refusé d'effacer les vidéos qu'il avait enregistrées et qui témoignaient de violences policières (Irruption Media, 2024). Au-delà des blessures physiques, on pourra également parler de l'arrestation (parfois préventive) de centaines de personnes et de détentions abusives, privant les personnes d'eau, de nourriture et d'accès à des soins de santé (*Idem*).

Devant les tribunaux

Pendant et après les arrestations de militant-e-s, les mouvements de désobéissance déploient leur équipe juridique. Mais alors que les procès sont habituellement, pour des désobéissants, une plateforme pour faire valoir la légitimité de leurs actions, les poursuites, procès et condamnations sont devenus plus nombreux, sévères et aléatoires.

Une fois devant les tribunaux, les avocats et avocates des militant-e-s usent généralement de plusieurs arguments pour les défendre, comme la liberté d'expression ou l'état de nécessité face au danger imminent du dérèglement climatique, mais aussi la proportionnalité des actions (généralement symboliques, sans dégradation de biens) face à ce danger (Lucchese, 2024). Néanmoins, le jugement se fait toujours à l'appréciation au cas par cas,

ce qui induit une grande insécurité pour les personnes poursuivies.

En France, le média Reporterre rapporte ainsi un procès surréaliste de quinze militant-e-s d'Extinction Rebellion, avec un magistrat climatoscéptique et une juge qui ne semblait sincèrement pas comprendre que les actions légales en faveur du climat soient jugées inefficaces. « Mais pourquoi n'inventez-vous pas de nouvelles actions légales ? Vous êtes des gens inventifs, il faut de l'imagination. Allez sur Tiktok... », dira-t-elle (*Idem*). Au Royaume-Uni, il a carrément été interdit à des manifestants environnementaux de présenter des défenses fondées sur la nécessité ou la proportionnalité, de même que de mentionner le changement climatique – ceux qui n'ont pas respecté cette interdiction ont été emprisonnés jusqu'à 8 semaines pour « outrage à la cour » (Forst, 2024, p.20).

En Belgique, les magistrat-e-s disposent eux et elles aussi d'une large marge de manœuvre qui leur permettrait a priori de classer les dossiers sans suite (FIAN, 2024). Dans les faits, beaucoup d'activistes sont condamnés. Ce fut le cas, par exemple, des 14 activistes de Greenpeace qui ont occupé un terminal gazier de Fluxys dans le port de Zeebrugge. Si aucune peine n'a été prononcée, le fait que ces personnes aient été reconnues coupables et condamnées avec sursis peut avoir un effet dissuasif pour mener d'autres actions : en effet, s'ils et elles commettent un délit dans les cinq ans, elles risquent une peine plus lourde (RTBF et Belga, 2023).

Si les peines restent généralement légères³², les condamnations se multiplient et le rapporteur spécial des Nations Unies analyse une tendance à l'accroissement de la sévérité

des poursuites pour des actions similaires. Dans certains pays, comme en Pologne, des manifestant-e-s sont accusé-e-s de délits qui ne correspondent même pas à leurs actions. En France, des manifestant-e-s ayant escaladé un bâtiment ont été poursuivi-e-s pour port d'armes alors qu'ils et elles portaient des couteaux à mousqueton, un équipement de sécurité pour l'escalade. En France, Espagne, Pologne, Suède et au Royaume-Uni, ce sont des journalistes couvrant les manifestations qui ont été arrêté-e-s au même titre que les participant-e-s (Forst, 2024, pp.13-16). En Irlande du Nord, des manifestants qui prenaient des vidéos ont été inculpés pour harcèlement (*Idem*, p.13).

“**Au Royaume-Uni, il a été interdit à des manifestants de mentionner le changement climatique – ceux qui n’ont pas respecté cette interdiction ont été emprisonnés jusqu’à 8 semaines pour « outrage à la cour ».**”

Même les présumés innocents (ou du coup, présumés coupables) ne sont pas à l’abri. Au Royaume-Uni, des manifestant-e-s placé-e-s en détention provisoire ont ainsi été soumis-es à des conditions très sévères de mise en liberté sous caution, comme l’obligation de respecter un couvre-feu, des restrictions de déplacements et même des bracelets électroniques (*Idem*, p.19). En Bavière (Allemagne), il est d’ailleurs possible d’être détenu pé-

ventivement pendant 30 jours, sans qu’il ne soit nécessaire que la personne arrêtée soit soupçonnée ou accusée d’un délit spécifique. Une disposition législative utilisée contre de nombreux militant-e-s de la lutte contre le dérèglement climatique (*Idem*, p.12).

Le coût personnel de l’engagement

On pourrait encore parler longuement de cette répression, avec laquelle de nombreux et nombreuses activistes du climat doivent actuellement négocier tant bien que mal : le fait d’être traité-e comme des criminels, d’être blessés ou de voir des amis mutilés par la police, d’être moqués ou criminalisés dans les médias et, quand ils ont la chance d’être invités sur un plateau de télévision, de voir leurs discours rabaissés, leurs craintes méprisées et leur activisme raillé³³. Sans parler des insultes et des menaces de mort, de l’épuisement et du burn-out militant, en plus de la crainte de l’avenir et de l’éco-anxiété dont souffrent nombre de ces activistes.

Le groupe militant, alors, est autant un espace de prise de risques qu’une bouée de sauvetage de bienveillance et de valeurs partagées, où chacun-e est libre et responsable de soi-même

^{#32} Exception faite du Royaume-Uni qui remporte la palme des condamnations. Dans son rapport, Michel Forst prend notamment l’exemple d’un défenseur ayant écopé de six mois de prison pour avoir participé pendant 30 minutes à une marche lente ; et de deux personnes condamnées jusqu’à trois ans de prison pour le blocage d’un pont - ils n’ont d’ailleurs même pas pu contester leur peine devant la Cour suprême (2024, p.20). ^{#33} Certains médias sont plus bienveillants que d’autres et des journalistes (belges, notamment) peuvent faire un excellent travail de vulgarisation ou de mise en débat. Mais les exemples négatifs ne manquent pas, notamment sur les plateaux de C ce soir, TPMP ou CNews : « Il ne faut pas que votre discours soit catastrophiste, vous avez tort », « N’oubliez pas les millions de personnes qui ne partagent pas votre point de vue », « Un acte de militantisme stupide au nom de votre idéal bobo », « C’est perdu d’avance », « Et à part l’happening vous faites quoi concrètement dans votre quotidien ? », « Vous êtes folle », etc. <https://www.youtube.com/watch?v=U9BpsweeA0I&t=7s> ; <https://www.youtube.com/watch?v=DJ9rjplyeEM> ; <https://www.youtube.com/watch?v=Ww-doMhtLzXs>

et des autres, comme en témoigne la militante Camille Étienne, habituée à ce type d'actions : « les espaces de lutte créent des moments de puissance, toujours collective, qui sonnent un peu moins faux que le reste de la musique du monde. » (2023, p.12) Mais le coût personnel de l'engagement est aujourd'hui de plus en plus lourd à porter.

Comme l'a dit une porte-parole de Code Rouge : « la police traite les activistes non-violent-e-s comme des criminel-le-s, mais nous ne sommes pas les criminels, les criminels sont ceux que nous dénonçons par nos actions, ceux qui en pleine conscience et uniquement pour continuer leur profit continuent à détruire la planète, à contribuer au dérèglement climatique et à créer de l'injustice sociale. » (Greenpeace Belgium, 2023)



Ce chapitre se veut une réponse aux chantres d'une écologie dépolitisée, « qui mette tout le monde d'accord » face à ces militant·e-s excité·e-s qui « parlent avec leur cœur », ne font pas suffisamment preuve de pédagogie ou ne parviendraient pas à convaincre avec leurs discours catastrophistes. „

Retourner la violence

Le dernier chapitre de cette étude se veut une réflexion supplémentaire sur la violence, et là où elle se situe. Il se veut une réponse aux chantres d'une écologie dépolitisée, « qui mette tout le monde d'accord » face à ces militant-e-s excité-e-s qui « parlent avec leur cœur », ne font pas suffisamment preuve de pédagogie ou ne parviendraient pas à convaincre avec leurs discours catastrophistes. Une écologie « du plus grand nombre » est alors promue par ces détracteurs de l'action militante qui, souvent, se limitent à mettre en avant l'importance de la sensibilisation et des petits gestes individuels³⁴ de « sobriété ». L'idée est en effet que, si l'opinion publique prend conscience du problème climatique, la société finira par changer d'elle-même. Alors, l'écologie doit faire rêver, au lieu de nous parler de catastrophes.

La militante Camille Etienne, habituée des plateaux télé, en a entendu, des injonctions à ne pas trop faire peur, à modérer ses propos, à « faire envie » : « Dans quel récit de société sommes-nous embourbés pour que la seule issue qui permette la vie ne soit pas désirable ? C'est pourtant une terre inhabitable qui nous attend. Et il faudrait que nous rendions désirable le fait d'y échapper ? » (2023, p.155). Sasha Cantet, une militante du mouvement Dernière Rénovation a elle aussi dû entendre ce type de discours mille fois. Sur le plateau de C ce Soir, elle se trouve démunie face au paternalisme des autres intervenant-e-s. Elle déclare : « Si mon combat se limitait à prendre le vélo au lieu de la voiture, ce serait beaucoup plus facile que de faire de la résistance civile et que descendre dans la

rue et aller en prison. Si je le fais, ce n'est pas par plaisir. » (2022)

Le mouvement Désobéissance Écolo Paris, lui, va un pas plus loin : « Abstention, privation, renoncement, diminution : cette logique fait peser le poids du dérèglement climatique sur les individus et les cantonne à leur rôle économique de consommateur “responsable” de ses “choix” (...) Tout est faux dans l'écologie du renoncement, à commencer par penser que le monde actuel nous offre du confort, quand il ne nous offre que des compensations. (...) Nous n'aimons pas ce monde, ses trajets en avion, sa publicité, ses autoroutes, ses banques et sa police. Il ne nous vient donc nullement à l'esprit d'y renoncer : nous songeons simplement à le démanteler. » (2019)

Promouvoir uniquement la sensibilisation et la sobriété, c'est en effet oublier que l'organisation même de nos sociétés porte la marque des énergies fossiles – elles ont permis de piocher dans une énergie à bas coût, essentielle pour le développement de la logique économique capitaliste, système qui repose sur la croissance, l'exploitation des travailleur-euse-s, des animaux et des ressources, afin d'enrichir une minorité. Croissance économique et impacts environnementaux vont alors de pair : on ne peut croître indéfiniment

#34 Loin de nous l'idée de dévaloriser les écogestes. Le cabinet de conseil Carbone 4 a montré dans une étude que des efforts individuels volontaires (sans réglementation, interdiction) pourraient entraîner une diminution de l'empreinte carbone française de 5 à 20% (par rapport aux 80% nécessaires) outre d'autres impacts indirects positifs. Il faut cependant rester vigilant sur qui promeut les écogestes, et pourquoi. Pour en savoir plus sur l'impact des petits gestes et leurs limites, découvrez l'étude d'Antoine Stasse pour la FUCID, disponible sur notre site Internet et en format papier : <https://www.fucid.be/etude-les-petits-gestes-pour-le-climat-a-prendre-ou-a-laisser/>

dans un monde aux limites physiques finies, même à coups d'éoliennes³⁵ et de toilettes sèches. Réduire nos émissions de CO₂ suppose donc des changements systémiques à tous les niveaux.

Promouvoir uniquement la sensibilisation et la sobriété, c'est aussi oublier que certain-e-s ont aujourd'hui des préoccupations plus urgentes pour leur survie (problèmes socio-économiques, racisme, etc.) et que d'autres n'en auront jamais rien à faire, de l'écologie : qu'ils soient climatoseptiques³⁶ ou qu'ils fassent tout simplement partie de ceux et celles qui aggravent le plus la crise – et souvent en tirent profit.

Pointer les responsables

Aujourd'hui, dans une époque où les gouvernements occidentaux se font les chantres des petits gestes pour la planète, où posséder une voiture électrique, c'est être écolo, où l'on prône une résolution de la crise climatique par l'addition d'actions individuelles, il est aisé d'oublier les causes systémiques du dérèglement climatique. Et c'est d'ailleurs l'objectif. Les désobéissant-e-s, eux, viennent taper du pied dans la fourmilière. Nombre de leurs actions braquent les projecteurs sur les principaux responsables, en bloquant un aéroport de jets privés ou une usine de raffinage d'énergies fossiles, en dégonflant les pneus de SUV dans des quartiers aisés, ou encore en venant empêcher la tenue d'une assemblée générale de TotalEnergie, dont l'écrasante majorité des actionnaires a plus de 65 ans³⁷.

C'est pourquoi le terme de « désarmement » est aujourd'hui revendiqué par les désobéissant-e-s, plutôt que celui de « sabotage » : il

« offre l'avantage d'explicitier directement la portée éthique du geste et la nature des cibles, de relier la fin et les moyens », peut-on lire sur le site Internet des Soulèvements de la Terre. « Tandis que le sabotage renvoie dans le code pénal à la “destruction d'infrastructures vitales pour le pays”, le désarmement vise des infrastructures toxiques et destructrices. Il relève de la légitime défense, d'une nécessité vitale face à la catastrophe. » Le mouvement des Soulèvements de la Terre revendique ainsi d'avoir inondé ou bétonné des machines considérées comme des armes de l'entreprise de cimenterie Lafarge³⁸, qui ne se préoccupe pas le moins du monde du désastre écologique à venir. Car, ces bombes climatiques, elles appartiennent bien à des personnes, qu'il semble de plus en plus inutile d'essayer de convaincre de l'importance de lutter contre le dérèglement climatique.

“ **Le patrimoine financier de 63 milliardaires français émet autant de gaz à effet de serre que la moitié de la population française, soit 34 millions de personnes.** ”

Pour le sociologue Manuel Cervera Marzal, en effet, avec ces nouveaux modes de mobilisation, « on sort enfin de l'idée que l'écologie serait ce qui nous rassemble et que l'on serait tous sur le même bateau. L'écologie est, en réalité, ce qui nous divise. Des gens ont intérêt à lutter contre le réchauffement climatique, d'autres se font de l'argent sur la crise » (d'Allens, 2022(a)).

Un rapport d'Oxfam sorti fin 2023 a ainsi mis en évidence que le 1% le plus riche de la planète émettait autant d'émissions de gaz à effet de serre que les deux tiers les plus pauvres de l'humanité, alors que ce sont les pays à

“ Total avait connaissance des conséquences de son activité sur l'équilibre climatique dès 1971, mais a financé la recherche climatosceptique. ”

plus faibles revenus qui sont les plus sévèrement touchés par la crise climatique. De même, Oxfam et Greenpeace ont révélé que le patrimoine financier de 63 milliardaires français émet autant de gaz à effet de serre que la moitié de la population française, soit 34 millions de personnes (Kokabi, 2023). La source de pollution des ultra-riches ne provient pas que de leur mode de vie fait de jets privés et de yachts, mais surtout de leurs investissements financiers qui ont pour objectif d'être les plus lucratifs possibles, de même que de leur pouvoir d'orienter les choix politiques afin de garantir leurs intérêts. Et des politiques climatiques justes et efficaces ne sont pas dans leurs intérêts. « Pour préserver leurs fortunes, les ultrariches ont donc compris qu'ils devaient mouiller la chemise et s'engager dans le débat climatique, à la fois pour réduire la menace, mais aussi pour la transformer en nouvelle source de profits » explique le maître de conférences en science politique au University of London Institute in Paris, Édouard Morena (*Idem*).

Dans de telles circonstances, il faut absolument orienter l'agenda climatique vers des objectifs de « croissance verte », de solutions technologiques, et vers une écologie ne prenant pas en compte les inégalités (sociales, racisme, sexisme...), afin de continuer d'imposer la même logique capitaliste et garantir leurs privilèges, au détriment de politiques plus justes et efficaces. Pour eux, l'État doit donc tenir un rôle bien particulier : il ne doit pas intervenir directement sur le problème, mais garantir le bon fonctionnement des nouvelles « entreprises en transition » via des cadeaux fiscaux, des crédits d'impôts ou des prêts garantis (*Idem*).

« La question des solutions est éminemment politique », rappelle Édouard Morena. « Permettre un vrai débat démocratique où des projets de transition différents puissent être présentés et que collectivement, on puisse décider au nom de qui on veut faire cette transition, est primordial. Est-ce au nom d'une poignée d'individus ou au contraire, au nom du plus grand nombre ? » (Wergifosse, 2023)

#35 Rien que pour l'énergie, le Japon ou l'UE n'auraient pas assez de surface disponible (même en sacrifiant tous les champs et forêts) pour couvrir 100% de leur consommation d'énergie actuelle avec du renouvelable. Pour plus d'informations qui permettent de reposer les bases des causes et effets du dérèglement climatique, n'hésitez pas à découvrir notre « lexique climat » : <https://www.fucid.be/lexique-dereglement-climatique/>. #36 37% de la population mondiale et 41% des Belges doutent de l'existence du réchauffement climatique ou, pour la majorité d'entre eux, de son origine humaine ; des chiffres en augmentation (Boutmin, 2022). #37 Dans son essai, « Sois jeune et tais-toi », la journaliste Salomé Saqué montre bien la différence générationnelle d'accès au pouvoir politique et financier. Les moins de 30 ans sont ainsi statistiquement plus progressistes et plus préoccupés par le climat que les plus de cinquante ans, mais aussi moins nombreux, moins présents sur la scène politique et bien plus précaires qu'eux à leur âge (70% des multipropriétaires en France ont plus de 50 ans) (Saqué, 2022, p.75). #38 La production du ciment représente 8% des émissions mondiales et est un des grands responsables de l'artificialisation des sols. La multinationale Lafarge, groupe du milliardaire Albert Frère, est spécialement accusée de pollution sauvage, scandales sociaux partout dans le monde et financement du terrorisme. Pour en savoir plus : <https://www.terrestres.org/2023/10/30/contre-lafarge-et-le-monde-du-beton/>

Démanteler les entreprises fossiles

Ces super-riches sont bien souvent actionnaires ou à la tête des multinationales qui rejettent le plus de CO₂ au monde, toutes trempées dans l'extraction d'énergies fossiles, et qui déploient un vaste arsenal stratégique pour poursuivre leurs activités, voire les accroître. Cela malgré le fait que les scientifiques nous avertissent depuis 2015 que, « pour limiter le chaos climatique, il faudrait laisser dans nos sous-sols 80% des réserves de charbon, la moitié de celles de gaz et un tiers de celles de pétrole. » (Knaebel, Chappelle, 2023)

Selon le Climate Accountability Institute et le Carbon Disclosure Project, depuis 1988, 71% des émissions de gaz à effet de serre imputables à l'activité humaine sont produites par cent entreprises (Wagner, 2022). Elles sont toutes productrices de pétrole, de gaz ou de charbon. Le trio de tête : Saudi Aramco, China Energy et Gazprom, qui ont aussi l'avantage d'être extrêmement rentables. Le géant pétrolier Saudi Aramco a en effet réalisé un bénéfice net de 111 milliards de dollars en 2018 – c'est l'entreprise la plus riche au monde (*Idem*). À côté d'elle, la multinationale française TotalEnergie aurait presque l'air d'une petite joueuse, avec ses 21 milliards de dollars net de bénéfices en 2023 (Grolleau, 2024).

Historiquement, la stratégie de ces entreprises pour continuer leurs activités a été d'entretenir le doute. Ainsi, Total avait connaissance des conséquences néfastes de son activité sur l'équilibre climatique dès 1971, mais a financé la recherche climatosceptique (La Libre Eco, 2021). De même, une étude a montré que le groupe pétrolier

américain ExxonMobil avait conscience de l'influence humaine sur le dérèglement climatique depuis les années 1980. Lorsque le protocole de Kyoto³⁹ fut adopté en 1997, beaucoup d'industries extractivistes furent bien obligées de ne plus remettre en cause publiquement les sciences climatiques, mais d'autres stratégies s'offraient à elles. Par exemple : minimiser l'urgence, mettre en avant la « transition énergétique » de leur entreprise, ou encore individualiser les responsabilités, en mettant en avant l'idée que ce sont les consommateurs qui sont responsables, et non pas les industries.

Afin de se racheter une légitimité scientifique et sociale, ces entreprises versent également des millions d'euros chaque année à de grandes universités afin de financer des projets de recherches portant sur le climat, l'environnement ou l'énergie. Du moins, des recherches favorables à la poursuite de l'extractivisme fossile, via le technosolutionnisme comme la capture du carbone. Alors, « la science ne sert plus le bien commun, mais les intérêts privés qui la financent » (Étienne, 2023, p.90). De même, ces groupes se jouent mécènes dans le monde culturel, le sport, l'associatif et même l'éducation. TotalEnergie a par exemple fourni aux enseignant-e-s français-e-s des dizaines de milliers de kits pédagogiques sur les enjeux énergétiques (Étienne, 2023, pp.94-95). Gazprom s'est quant à lui largement appuyé sur le football pour améliorer son image, en déployant un programme d'éducation au foot où l'entreprise, « comble du cynisme, demande aux enfants de baptiser leurs équipes du nom d'un animal en danger d'extinction à cause des dérèglements climatiques. » (Wagner, 2022)

Et, évidemment, leur capacité de lobbying est démesurée, avec leurs conseillers et directeurs de cabinet dans les instances gouvernementales, leurs débauchages de personnalités politiques, et une large manne financière. Rien qu'en 2023, ce sont ainsi 2456 lobbyistes des énergies fossiles qui ont reçu des accréditations pour participer aux négociations de l'ONU sur le climat durant la COP28⁴⁰ – cela représente plus d'accréditations que celles données aux délégations des dix pays les plus vulnérables aux dérèglements climatiques⁴¹. Certains obtiennent même le sésame permettant de parler aux ministres, aux négociateurs en chef et d'assister à des négociations à huis clos.

Face à leur puissance de frappe, activistes et associations ont bien du mal à faire le poids. Mais ne serait-ce pas aux États de faire entendre leurs intérêts ?

Intérêts économiques privés croisent arbitrages politiques d'États devenus hors-la-loi climatiques. „

Secouer l'État

En Belgique mais aussi dans de nombreux autres pays du monde, des études soulignent qu'une majorité de la population considère le dérèglement climatique comme un enjeu majeur, comme c'est le cas de 78% des Belges, dont seulement une minorité (10%) est satisfaite des actions du gouvernement pour lutter contre ces dérèglements⁴². Une crise urgente qui devrait entraîner des mesures politiques contraignantes, comme le

soutiennent 82% des Français-es (Amaré, 2022). Pour beaucoup, il est plus que temps que les gouvernements légifèrent, comme ils ont pu le faire pour des sujets de sécurité publique comme l'interdiction d'armes à feu ou de voitures sans ceinture de sécurité, afin de viser les produits non durables plutôt que les comportements, bien plus difficiles à changer (Paddison, 2021).

Pourtant, les projets écocides se poursuivent. Andreas Malm rappelle ainsi que 49% de la capacité d'exploitation fossile actuelle a été mise en service après 2004, année de la COP10. En considérant qu'une unité de production a une durée de vie de 40 ans, il est clair pour l'auteur que les investisseurs pensent qu'ils n'ont rien à craindre car les États ont protégé et continuent de protéger le capital fossile (2022, pp.36-37). Ce ne sont pas les subventionnements des États à la production de charbon, de pétrole et de gaz fossiles qui diront le contraire : rien qu'en 2022, ils s'élevaient à 59 000 milliards de dollars – 11 millions de dollars chaque minute (Thunberg, 2020, p.217). Ainsi, intérêts économiques privés croisent arbitrages politiques d'États devenus hors-la-loi climatiques.

Beaucoup d'États ont en effet été condamnés par la justice, suite à la mobilisation de citoyen-ne-s et d'organisations qui ont eu re-

^{#39} Accord international visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. ^{#40} Les COP sont les conférences climatiques les plus importantes dans l'agenda des négociations internationales sur le climat. Elles ont lieu une fois par an et rassemblent les presque 200 États qui ont signé la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques avec pour but de faire le bilan des actions accomplies et de proposer de nouveaux objectifs de respect du climat et de la biodiversité. Leur efficacité est de plus en plus décriée, les États ne respectant pas leurs engagements, sans risquer la moindre sanction. Pour Greta Thunberg, les COP sont en vérité devenues des machines à greenwashing, pour prétendre que les dirigeants agissent (France Info, 2022). ^{#41} 130 lobbyistes ont été invités par l'Union européenne, dont 26 par la Belgique – le nombre le plus élevé de tous les États européens (Bonnemé, 2023). ^{#42} 5^e enquête nationale sur le climat organisée par le service Changements climatiques (SPF Santé publique) : <https://climat.be/en-belgique/communication-et-education/enquetes-sur-le-climat>

cours au levier judiciaire. En Europe, c'est l'affaire Uganda, en 2014-2015, qui a donné le ton. L'ONG Uganda et 850 citoyen-ne-s avaient alors déposé un recours devant la justice néerlandaise, « qui a ordonné à l'État de protéger ses citoyens contre les conséquences du changement climatique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 25 % en 2020 par rapport à 1990 » (CNCD-11.11.11, 2021). Les Pays-Bas sont définitivement condamnés en 2019 par la Cour suprême du pays, mais sans aucune contrainte obligeant l'État à respecter ses objectifs climatiques (Mondot, 2024).

L'État fédéral belge ainsi que ses trois Régions ont également été condamnés pour leur politique climatique négligente, par le tribunal de première instance de Bruxelles, suite à une mise en demeure de l'ASBL Kimaatzaak en 2014. Les autorités sont à nouveau condamnées en 2021 à réduire leurs émissions, mais sans astreintes. La même année, c'est la France qui est condamnée pour inaction climatique par le Tribunal administratif de Paris. L'État doit verser un euro symbolique aux associations requérantes... et est à nouveau condamné quelques mois plus tard à « réparer le préjudice écologique » d'ici fin 2022 (*Idem*). Nous pourrions également parler de la condamnation de la Suisse en 2024 par la Cour européenne des droits de l'Homme et de nombreux autres cas qui donnent raison aux demandes de scientifiques, associations et citoyen-ne-s qui jugent que l'État doit prendre ses responsabilités dans l'atténuation de la crise climatique actuelle.

Pourtant, les États mettent majoritairement en priorité la protection des intérêts privés ou financiers, devant les questions environnementales ou écologiques. Beaucoup d'élus

se dressent de plus en plus en soutien au libéralisme économique, même au sein de partis traditionnellement de gauche. Ainsi, « constitué en doctrine et programme de gouvernement sous un mode hégémonique, le néolibéralisme évacue toute dynamique politique d'opposition. Il se constitue sur le fondement d'une unique rationalité – la seule possible – qui doit innover l'ensemble des rapports sociaux : la rationalité du marché de libre concurrence. » (Dufresne, Gobin, 2022)

Beaucoup d'élus se dressent de plus en plus en soutien au libéralisme économique, même au sein de partis traditionnellement de gauche. ”

Et lorsque l'on apprend que, en amont de la COP28, une trentaine de pays se sont entretenus avec le pays hôte, les Émirats arabes unis, pour discuter d'accords sur les combustibles pétroliers et gaziers, cela tient presque du cynisme (Bonnemé, 2021)... La militante Camille Étienne, elle, y voit le reflet du mépris grandissant des classes dirigeantes : « Le mépris qui nous prend cinq euros d'aide pour le logement quand le carburant des jets privés est exonéré. Ce même mépris, celui des petits mots cinglants, et des grandes décisions qui les suivent, c'est celui de la violence symbolique qui s'exprime sur les gazons verdoyants des greens de golf quand on demande aux habitants de ne plus arroser leur jardin car on manque d'eau. Celui aussi qui nous fait envoyer nos déchets au Ghana, celui qui fait qu'une ministre demande sur la première

matinale de France à ses concitoyens de ne pas envoyer des e-mails avec des “pièces jointes rigolotes” pendant que le président de la République emmène le P-DG de TotalEnergies dans ses voyages diplomatiques aux États-Unis. » (2023, p.105)

Chez certain-e-s, on peut donc observer une remise en cause de la classe dirigeante qui leur semble déconnectée des réalités des citoyen-ne-s, voire qui partagerait les mêmes intérêts que les classes les plus aisées et légitimerait en ce sens⁴³. En guise de preuves : la composition des corps électoraux très peu représentative de la population totale (beaucoup moins de membres des classes populaires, avec des élus plus âgés, blancs et masculins⁴⁴), les « dynasties » d'élus⁴⁵, les salaires très élevés, les changements de règles à leur propre bénéfice (hausse du plafond des

pensions maximales, par exemple (Stroobants, 2023)), les dérapages budgétaires, ou encore le maintien d'un paradis fiscal sur les revenus du capital. Plus encore, des auteurs comme Peter Gelderloos considèrent qu'il faudrait changer les structures du pouvoir elles-mêmes, afin de ne pas reproduire les mêmes schémas, les mêmes erreurs, que nos démocraties représentatives actuelles. À la place, il serait nécessaire de développer des modes de gouvernance moins hiérarchiques, plus locaux et citoyens.

^{#43} On retrouve ce type de critiques au sein de certains partis politiques qui considèrent que les mandats politiques sont trop rémunérés, par exemple, et qui diminuent déjà les salaires de leurs élu-e-s. ^{#44} Quelques chiffres pour la Belgique, la France et la Suisse : <https://www.lesoir.be/art/1402093/article/actualite/belgique/politique/2016-12-27/une-etude-montre-que-elus-ne-refletent-pas-realite-population-belge> ; <https://inegalites.fr/L-Assemblee-nationale-ne-compte-quasiment-plus-de-representants-des-milieux> ; <https://www.20min.ch/fr/story/election-federales-un-conseil-national-pas-vraiment-representatif-de-la-population-480152716544> ^{#45} En Belgique, 15% des élu-e-s sont des fils et filles de personnes ayant déjà exercé un mandat (Stroobants, 2021).

Conclusion

« Les activistes climats sont souvent décrits comme des dangereux radicaux mais les dangereux radicaux sont les pays qui augmentent la production des énergies fossiles ». Ces mots ne sont pas de Greta Thunberg, mais d'Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU (Wagner, 2023).

En vérité, les militant-e-s actuels n'utilisent pas des méthodes plus violentes que leurs aîné-e-s désobéissant-e-s, qui sont devenus de grandes figures historiques de la protection des droits et du pacifisme militant. Ce sont plutôt les gouvernements qui réduisent, de plus en plus, le périmètre de ce qui est légal, et de ce qui est acceptable. En réprimant les désobéissant-e-s, plutôt que de répondre à leurs revendications pour plus d'actions en faveur du climat, ils opèrent un choix politique. Ainsi, il est légal pour une entreprise de détruire le vivant et de menacer la vie sur terre. Mais il est illégal de participer à une réunion en ligne pour préparer une action de désobéissance civile (le blocage d'une autoroute), comme peuvent en témoigner les cinq militant-e-s de Just Stop Oil, condamnés à des peines de quatre à cinq ans de prison ferme en Angleterre (Pontaville, 2024).

Pour les militant-e-s environnementaux employant la désobéissance civile, il y a donc une différence entre ce qui est légal et ce qui est légitime. Et ce ne sont pas Gandhi, Luther King, Mandela, les défenseuses des droits des femmes... qui diront le contraire, tous et toutes s'étant battues pour des droits qui n'existaient pas encore. Toutes et tous étaient radicaux, c'est-à-dire qu'ils prenaient

les problèmes à la racine, « au cœur du système économique et social qui les engendre » (Lecoeuvre, 2019) afin de plaider pour un changement profond de société.

“ Il est légal pour une entreprise de détruire le vivant et de menacer la vie sur terre. Mais il est illégal de préparer une action de désobéissance civile, comme peuvent en témoigner les cinq militant-e-s de Just Stop Oil, condamnés à des peines de quatre à cinq ans de prison ferme en Angleterre. ”

Pour mettre un frein au dérèglement climatique, le GIEC lui-même considère qu'il sera nécessaire d'opérer « des changements fondamentaux dans le fonctionnement de la société, notamment des changements dans les valeurs sous-jacentes, les visions du monde, les idéologies, les structures sociales, les systèmes politiques et économiques, et les relations de pouvoir. » (Wagner, 2019) Le système politique et économique actuel façonne en effet nos modes de vie, où pollution est encore synonyme de statut social, où nos imaginaires et nos besoins sont construits par des industries. Il enferme les individus dans des choix liés à leurs modes de consommation, alors que nombre d'entre eux veulent reven-

diquer leur position citoyenne et la possibilité de faire société autrement. Et quand, malgré tous leurs efforts, ils ne sont pas entendus, ils et elles se tournent, de plus en plus souvent, vers la désobéissance civile ou incivile. Ce n'est pas un choix facile, quand on a appris, toute notre vie, dans le cadre familial, à l'école ou au travail, à obéir.

Cela dit, malgré des modes d'actions très proches, il y a une grande diversité entre groupes militants désobéissants : plus ou moins agiles, plus ou moins réticulaires, plus ou moins politisés, plus ou moins ouverts à certaines formes de scandale, de risques ou de violence. Une violence souvent considérée comme contre-violence à une violence plus dure encore, qui opprime et met en danger l'existence même sur terre. Une violence militante qui a pour but de servir un intérêt commun, pas de dominer ou de prendre le pouvoir. Qui a pour but de renverser le statu quo, de secouer les privilèges, de cesser de demander gentiment au gouvernement de les défendre, aux entreprises de « transitionner », aux super-riches de faire preuve de sobriété.

L'objectif de cette étude n'était pas de tracer une limite nette entre violence légitime et illégitime, entre les « bons saboteurs » et les « mauvais casseurs », mais plutôt de mettre en avant l'impossibilité d'une absence de conflit – et donc de se poser la question du type de violence que l'on accepte, contre quoi et à quel moment. Une violence oppressive ou employée comme moyen d'autodéfense ? Une violence qui cause des torts et/ou qui contribue à empêcher des torts plus importants encore ? Qui tire sa légitimité d'une efficacité tactique comme seule boussole ou qui est cadrée par des limites éthiques ?

Aucun auteur – même Andreas Malm, même Peter Gelderloos – ne prétend que la violence est la seule voie à suivre. Leur objectif est plutôt de convaincre que la non-violence ne doit pas être un dogme, que les désobéissants civils n'étaient pas toujours aussi pacifiques que ce que l'on a pu retenir de l'histoire et qu'aucune étude n'a pu démontrer qu'une tactique (la violence ou la désobéissance pacifique) était plus efficace que l'autre. En vérité, dans bien des cas, plusieurs modes d'actions coexistent – et ils doivent coexister, s'articuler et travailler ensemble, car ils sont en accord sur l'essentiel : freiner la crise climatique, faire tomber des privilèges, casser des systèmes. Que ce soit via des manifestations, des recours juridiques, l'éducation, l'occupation, le sabotage... chacun-e agit en fonction de ses possibilités, des risques qu'ils et elles acceptent de prendre, de leur cheminement personnel et de leurs prises avec un système vecteur de contradictions. L'engagement est un continuum. Chacun-e se doit d'être bienveillant envers les autres, et concentrer ses forces vers les véritables ennemis : ceux et celles qui protègent un système économique et politique qui n'a cessé de nourrir les inégalités et le dérèglement climatique.

« Il s'agit moins d'être coupable que d'être responsable. Plus encore, de s'efforcer de désigner les bons coupables. Il en va de notre responsabilité de ne pas les laisser détenir ce pouvoir de destruction sur le monde, sur nous. (...) Il s'agit de reprendre collectivement le pouvoir face à cette poignée de personnes qui ont tout et décident de tout. » (Étienne, 2023, p.103)

“

Chacun·e se doit de concentrer ses forces vers les véritables ennemis : ceux et celles qui protègent un système économique et politique qui n'a cessé de nourrir les inégalités et le dérèglement climatique. ”

Bibliographie

AFP, 6 février 2018, « Jadis conspuées, les suffragettes sortent de l'ombre 100 ans plus tard », RTBF, <https://www.rtbf.be/article/jadis-conspuees-les-suffragettes-sortent-de-l-ombre-100-ans-plus-tard-9832518>

AFP, 10 juillet 2023, « France : l'Etat pointé du doigt pour la gestion policière d'une manifestation contre les mégas-bassines », RTBF Actus, <https://www.rtbf.be/article/france-letat-pointe-du-doigt-pour-la-gestion-policiere-dune-manifestation-contre-les-megas-bassines-11225759>

Amaré Matthieu, 16 mai 2022, « Paloma Moritz : « En tant que journaliste écolo, je me sens parfois très seule » », Welcome to the jungle, <https://www.welcometothejungle.com/fr/articles/paloma-moritz-urgence-climatique-ecologie-journalisme-militante>

Astier Marie, d'Allens Gaspard, 21 septembre 2019, « Le mouvement pour le climat mise gros sur la désobéissance civile », Reporterre, <https://reporterre.net/Le-mouvement-pour-le-climat-mise-gros-sur-la-desobeissance-civile>

Audebert Simon, Thabourey Lucien, 11 avril 2024, « Le militantisme écologiste est-il aussi populaire qu'on le pense ? », SciencesPo, Institut pour les transformations environnementales

Barbier Marie, Lindgaard Jade, 27 avril 2020, « La justice a massivement surveillé les militants antinucléaires de Bure », Reporterre, <https://reporterre.net/La-justice-a-massivement-surveille-les-militants-antinucleaires-de-Bure>

Barroux Rémi, 29 mars 2023, « Après le lourd bilan humain de la manifestation de Sainte-Soline, le temps des interrogations », Le Monde, https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/03/29/apres-le-lourd-bilan-humain-de-la-manifestation-de-sainte-soline-le-temps-des-interrogations_6167387_3244.html

BBC, 8 novembre 2023, « Just Stop Oil: What is it and what are its goals? », <https://www.bbc.com/news/uk-63543307>

BBC, Bitesize, « Why women won greater political equality by 1928 », <https://www.bbc.co.uk/bitesize/guides/zx9887h/revision/3>

Belga, 12 juin 2020, « Manifestation contre le racisme à Bruxelles : des tactiques de type "Black Bloc" selon la police », RTBF, <https://www.rtbf.be/article/manifestation-contre-le-racisme-a-bruxelles-des-tactiques-de-type-black-bloc-selon-la-police-10521094>

Benoît Fabien, 14 juin 2020, « Faut-il (re)lire "Le Gang de la clé à molette" d'Edward Abbey ? », Usbek&Rica, <https://usbeketrica.com/fr/article/faut-il-re-lire-le-gang-de-la-cle-a-molette-d-edward-abbey>

Beyer Cyrille, 15 septembre 2021, « 1971 : Greenpeace naît de l'opposition aux essais nucléaires », INA, <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/1971-greenpeace-naît-de-l-opposition-aux-essais-nucleaires>

Bonnemé Romane, 1 décembre 2023, « COP28 : la Belgique a invité un nombre record de lobbies, les nouveaux prophètes de la grand-messe du climat ? », RTBF, <https://www.rtf.be/article/cop28-la-belgique-a-invite-un-nombre-record-de-lobbies-les-nouveaux-prophetes-de-la-grand-messe-du-climat-11293789>

Boulouque Sylvain, 29 avril 2019, « Le black bloc est difficile à cerner, il s'agrège et se défait au gré des événements », Le Monde, https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/04/29/le-black-bloc-un-ensemble-heterogene-aux-traditions-politiques-bigarrees_5456129_3232.html

Boulouque Sylvain, 20 décembre 2021, « Le black bloc entre constance et renouvellement des formes de la violence politique », La Revue Politique et Parlementaire, <https://www.revuepolitique.fr/le-black-bloc-entre-constance-et-renouvellement-des-formes-de-la-violence-politique/>

Boutmin Maïna, 28 octobre 2022, « Le climatoscepticisme continue de progresser en Belgique et dans le monde », Moustique, <https://www.moustique.be/actu/environnement/2023/10/28/le-climatoscepticisme-continue-de-progresser-en-belgique-et-dans-le-monde-272184>

Brengarth Vincent, 10 février 2023, « Désobéissance civile : un droit historique, une nécessité actuelle », Youtube : Blast, https://www.youtube.com/watch?v=a_oClVgtmOo

Bril Marion, 12 décembre 2023, « Le sabotage est-il légitime ? Ft. @CamilleReporter », Youtube : c'est une autre histoire, <https://www.youtube.com/watch?v=903hPWHm71Q>

C ce soir, 5 septembre 2022, « CLIMAT : le discours est-il catastrophiste ou catastrophique ? », vidéo Youtube, <https://www.youtube.com/watch?v=U9BpsweeAol&t>

Canopéa, 15 février 2024, « Juristes, universitaires, syndicalistes et citoyens: ils disent "non" à "l'atteinte méchante à l'autorité de l'Etat" », <https://www.canopea.be/juristes-universitaires-syndicalistes-et-citoyens-ils-disent-non-a-latteinte-mechante-a-lautorite-de-letat/>

Chanda Tirthankar, 21 février 2015, « Malcolm X et Martin Luther King, deux méthodes pour un même combat », RFI, <https://www.rfi.fr/fr/ameriques/20150221-malcolm-x-martin-luther-king-autres-methodes-meme-combat>

Chaurin Eric, 2 octobre 2022, « Thierry Vincent: "Les blacks blocs ne sont pas des casseurs,

ils ciblent les symboles du capitalisme" », podcast, RFI, <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/livre-france/20221001-thierry-vincent-les-blacks-blocs-ne-sont-pas-des-casseurs-ils-ciblent-les-symboles-du-capitalisme>

CNCD-11.11.11, 20 juin 2021, « Affaire Climat. La Belgique condamnée pour inaction climatique », <https://www.cncd.be/affaire-climat-belgique-justice>

d'Allens Gaspard, 14 décembre 2020, « Face à Macron, les citoyens de la Convention pour le climat se rebiffent », Reporterre, <https://reporterre.net/Face-a-Macron-les-citoyens-de-la-Convention-pour-le-climat-se-rebiffent>

d'Allens Gaspard, 3 octobre 2022(a), « Le grand retour du sabotage », Reporterre, <https://reporterre.net/Le-grand-retour-du-sabotage>

d'Allens Gaspard, 4 octobre 2022(b), « Incendies, débouloonnages... le sabotage au cœur des luttes écologistes », Reporterre, <https://reporterre.net/Le-sabotage-arme-historique-des-luttes-ecologistes>

Dantec (Le) Isma, 18 mars 2022, « Les soulèvements de la terre : sortir d'une écologie hors-sol », Socialter, <https://www.socialter.fr/article/les-soulevements-de-la-terre-sortir-d-une-ecologie-hors-sol>

Daudrix Alice, 6 avril 2023, « Black blocs : mode d'actions, idéologie... cinq questions pour comprendre ces manifestants violents », Ouest France, <https://www.ouest-france.fr/societe/black-blocs-cinq-questions-pour-mieux-comprendre-ces-manifestants-violents-dultragauche-124cbbd6-cd7f-11ed-b493-b75770ef7f91>

Désobéissance Écolo Paris, 2019, « Nous ne renoncerons à rien », Médiapart, <https://blogs.mediapart.fr/desobeissance-ecolo-paris/blog/190819/nous-ne-renoncerons-rien>

Di Cintio Chloé, 2021, « Traité de désobéissance civile : de la résignation à l'affirmation », Paris : Kiwi

Dion Cyril, 2023, « Ce qui fait défaut au mouvement climat, c'est la stratégie », dans « Radicaliser l'écologie ? », Bayard : à vif

Dubois Loïc, 13 août 2023, « La désobéissance civile, le nouveau mode d'action écologiste : "Dénoncer le fait qu'on soit dans l'illégalité, c'est de la médiocrité intellectuelle" », La Libre, <https://www.lalibre.be/belgique/societe/2023/08/13/la-desobeissance-civile-le-nouveau-mode-daction-ecologiste-ce-qui-doit-guider-laction-publique-cest-la-justice-et-pas-seulement-la-legalite-ZJYBTQO-GWNCPNDGWPKPQUFM4XA/>

Dufresne Anne, Gobin Corinne, 5 avril 2022, « Gilets jaunes, violences de classe et violences d'État », GRESEA, <https://gresea.be/Gilets-jaunes-violences-de-classe-et-violences-d-Etat>

Duportail Judith, 2 décembre 2022, « Faut-il jeter de la soupe sur les tableaux ? », podcast : Binge, <https://shows.acast.com/on-peut-plus-rien-dire/episodes/faut-il-jeter-de-la-soupe-sur-les-tableaux>

El Hadj Karim, 7 novembre 2021, « La désobéissance civile non violente est-elle efficace ? », Youtube : Le Monde, https://www.youtube.com/watch?v=e7P-RM_NgpA

Etienne Camille, 2023, « Pour un soulèvement écologique. Dépasser notre impuissance collective », Editions du Seuil

Fernandez Victor, août-septembre 2023, « Quand les ouvriers sabotaient », dans **Socialter** : **On se soulève et on se casse ?**, pp.34-37

FIAN, 15 février 2024, Webinaire « Defend the defenders. Agir face à la criminalisation des activistes et défenseur.euse.s des droits humains », **conférence en ligne**

Fontenelle Sebastien, 30 mars 2023, « E. Macron, ou la violence illégitime », Youtube : Blast, <https://www.youtube.com/watch?v=iWGF24bCMko>

Forst Michel, février 2024, « Répression par l'État des manifestations et de la désobéissance civile environnementales : une menace majeure pour les droits humains et la démocratie », Papier de positionnement, Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les Défenseurs de l'Environnement au titre de la Convention d'Aarhus, United Nations Economic Commission for Europe, https://unece.org/sites/default/files/2024-02/UNSR_EnvDefenders_Aarhus_Position_Paper_Civil_Disobedience_FR_1.pdf

Fourneau Lina, 31 mars 2023, « Sainte-Soline : Après les révélations du "Monde", la gendarmerie et le SAMU tentent de sauver les meubles », 20minutes, <https://www.20minutes.fr/societe/4030440-20230331-sainte-soline-apres-revelations-monde-gendarmerie-samu-tentent-sauver-meubles>

France Bleue Occitanie, 3 janvier 2024, « Mort de Rémi Fraisse : la violence disproportionnée envers les écologistes est "dans l'ADN de l'État" », <https://www.francebleu.fr/emissions/le-quart-d-heure-toulousain/arie-alimi-c-est-dans-l-adn-de-l-etat-d-utiliser-une-violence-disproportionnee-envers-les-ecologistes-9917395>

France Info, 31 octobre 2022, « Climat : pour la militante écologiste Greta Thunberg, les COP sont des machines à "greenwashing" » https://www.francetvinfo.fr/meteo/climat/climat-pour-la-militante-ecologiste-greta-thunberg-les-cops-sont-des-machines-a-greenwashing_5450020.html

Gambin Elsa, 29 avril 2023, « Quelle place pour le black bloc dans les luttes écologiques ? », Reporterre, <https://reporterre.net/Quelle-place-pour-le-black-bloc-dans-les-luttes-ecologiques>

Gaulmyn Isabelle (de), Moy Théo, 2023, dans « Radicaliser l'écologie ? », Bayard : à viv

Gelderloos Peter, 2023, « Comment la non-violence protège l'État : essai sur l'inefficacité des mouvements sociaux », Éditions Libre

Global Witness, 13 septembre 2023, « Près de 2 000 défenseurs de la terre et de l'environnement tués entre 2012 et 2022 pour leurs efforts de protection de la planète », <https://www.globalwitness.org/fr/press-releases-fr/almost-2000-land-and-environmental-defenders-killed-between-2012-and-2022-protecting-planet-fr/>

Greenpeace Belgium, 17 décembre 2023, « Code Rouge : évacuation violente de l'entrepôt d'Alibaba par la police », communiqué de presse, <https://www.greenpeace.org/belgium/fr/communique-de-presse/55656/code-rouge-evacuation-violente-de-lentrepot-dalibaba-par-la-police/>

Grenon Florian, 12 juin 2023, « Vague d'arrestation des militants écolo par les brigades anti-terroristes : la répression s'intensifie », la Relève et la Peste, <https://lareleveetlapeste.fr/vague-darrestation-des-militants-ecolo-par-les-brigades-anti-terroristes-la-repression-sintensifie/>

Grolleau Edwige, 10 février 2024, « FACE À FACE. Bénéfice record de TotalEnergies : les grandes entreprises sont-elles trop peu taxées en France ? », La Dépêche, <https://www.ladepêche.fr/2024/02/10/face-a-face-benefice-record-de-totalenergies-les-grandes-entreprises-sont-elles-trop-peu-taxe-es-en-france-11750189.php>

Grousseau Mathieu, 9 mars 2023, « L'origine humaine du réchauffement fait officiellement consensus depuis au moins 15 ans », CNRS, le journal, <https://lejournald.cnrs.fr/articles/lorigine-humaine-du-rechauffement-fait-officiellement-consensus-depuis-au-moins-15-ans>

Hayes Graeme et Ollitrault Sylvie, 2024, « Contester : la désobéissance civile », troisième édition, Paris : Presses de Sciences Po

Irene, 2021, « La terreur féministe. Petit éloge du féminisme extrémiste », Saint-Amand-Montrond : Éditions Divergences

Irruption, 16 février 2024, interview d'Edgar Szoc, <https://www.instagram.com/p/C3aBFUjtZiy>

Knaebel Rachel, Chapelle Sophie, 11 avril 2023, « Qui sont les vrais terroristes de l'environnement ? », Basta!, <https://basta.media/qui-sont-les-veritables-terroristes-de-l-environnement-ecoteroristes-Darmanin-Soulevements-de-la-terre-Zad-agrobusiness-multinationales-fossiles-criminels-climatiques>

Kokabi Alexandre-Reza, 28 janvier 2023, « Édouard Morena : "Les ultrariches ont la mainmise sur les politiques climatiques" », Reporterre, <https://reporterre.net/Edouard-Morena-Les-ultrariches-ont-la-mainmise-sur-les-politiques-climatiques>

Konbini, 2019, « Petite histoire de la désobéissance civile », <https://www.konbini.com/videos/petite-histoire-de-la-desobeissance-civile/>

La Libre Eco, 20 octobre 2021, « Une nouvelle étude scientifique accuse Total d'avoir sciemment minimisé son rôle dans la menace du changement climatique », La Libre, <https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/2021/10/20/une-nouvelle-etude-scientifique-accuse-total-davoir-sciemment-minimise-son-role-dans-la-menace-du-changement-climatique-SRQHAOZKKNHWXJYOKGJJZMALJE/>

Lambrecht Maxime, 30 janvier 2024, « Peut-on désobéir en démocratie ? », Youtube : Philoxime, https://www.youtube.com/watch?v=S9_ZahZo_eo

Lambrecht Maxime, 12 mars 2024, « Climat : faut-il saboter les pipelines ? », Youtube : Philoxime, <https://www.youtube.com/watch?v=dJBG5uhIqrk>

Le Monde, 22 mars 2023, « Gandhi en Afrique du Sud : un patrimoine à préserver, mais des caisses vides », https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/03/22/gandhi-en-afrique-du-sud-un-patrimoine-a-preserver-mais-des-caisses-vides_6166553_3212.html

Le Monde, 3 mai 2024, « Environnement : plus de 70 % des journalistes qui travaillent sur le sujet ont été menacés, selon l'Unesco », https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/05/03/environnement-plus-de-70-des-journalistes-qui-travaillent-sur-le-sujet-ont-ete-menaces-selon-l-unesco_6231260_3244.html

Leblanc Arnaud, 2017, « La désobéissance de la société civile belge au cœur du progrès », Salut & Fraternité, Centre d'action laïque de la province de Liège, <https://www.calliege.be/salut-fraternite/96/la-desobeissance-de-la-societe-civile-belge-au-coeur-du-progres/>

Lecoivre Claire, novembre 2019, « Les écologistes tentés par l'action directe », le Monde diplomatique, <https://www.monde-diplomatique.fr/2019/11/LECOEUVRE/60952>

Les Décodeurs, 16 octobre 2023, « Terrorisme : qu'est-ce que la fiche "S" ? », Le Monde, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/10/16/terrorisme-qu-est-ce-que-la-fiche-s_4741574_4355771.html

Les Soulèvements de la Terre, 2023, « Désarmement », <https://lessoulevementsdelaterre.org/blog/desarmement-extrait-du-livre-on-ne-dissout-pas-un-soulevement>

Laurent Sylvie, 23 juillet 2010, « La non-violence est-elle possible ? Gandhi, Luther King, Mandela », La vie des idées, Institut du Monde Contemporain (Collège de France), https://lavie-desidees.fr/IMG/pdf/20100726_gandhilaurent.pdf

Losson Christian, Le Devin Willy et Bretton Laure, 2 mai 2018, « Black Blocs :

de Macron au capitalisme, les raisons de la colère », Libération, https://www.liberation.fr/france/2018/05/02/black-blocs-de-macron-au-capitalisme-les-raisons-de-la-colere_1647382/

Louise.plantin, 3 avril 2023, « Comment est née Dernière Rénovation ? », Instagram, https://www.instagram.com/p/Cqlda-Ar207/?img_index=1

Lucchese Vincent, 13 janvier 2024, « Au procès d'Extinction Rebellion, un magistrat climatocéptique », <https://reporterre.net/Au-proces-d-Extinction-Rebellion-un-magistrat-climatocéptique>

Maillé Pablo, 15 septembre 2022, « Blocage, sabotage... Pourquoi le mouvement climat « passe à la vitesse supérieure » », Usbek&Rica, <https://usbeketrica.com/fr/article/blocage-sabotage-pourquoi-le-mouvement-climat-passe-a-la-vitesse-superieure>

MakeSense, 5 mai 2023, « Ils sont scientifiques et appellent à la révolution climatique », <https://chiche.makesense.org/media/environnement/ils-sont-scientifiques-et-appellent-a-la-revolution-climatique>

Malm Andreas, 2020, « Comment saboter un pipeline », [La fabrique éditions](#)

Médiapart, 28 mars 2024, « Militants écologistes : en Europe, la grande répression », YouTube, https://www.youtube.com/watch?v=czVVT7-_TSS

Mondot Louis, 9 avril 2024, « Justice climatique : ces États déjà condamnés pour inaction ou manquements à leurs obligations », France Info, https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/crise-climatique/justice-climatique-ces-etats-deja-condamnes-pour-inaction-ou-manquements-a-leurs-obligations_6476630.html

Monier Alexis, 21 décembre 2023, « Athéna, membre de Code rouge : la désobéissance civile "jusque quand on se fera entendre" », Revue Politique, <https://www.revuepolitique.be/athena-la-desobeissance-civile-jusque-quand-on-se-fera-entendre/>

Nagtzaam, Gerry, 2013, « Gaia's Navy: The Sea Shepherd Conservation Society's Battle to Stay Afloat and International Law », SSRN Electronic Journal. DOI: [10.2139/ssrn.2359776](https://doi.org/10.2139/ssrn.2359776)

Oxfam Belgique, 17 novembre 2023, « Les 1 % les plus riches émettent autant de CO2 que deux tiers de l'humanité », communiqué de presse, <https://oxfambelgique.be/les-1-les-plus-riches-emettent-autant-de-co2-que-deux-tiers-de-lhumanite>

Paddison Laura, 6 novembre 2021, « Environnement : comment les riches contribuent au changement climatique », BBC, <https://www.bbc.com/afrique/monde-59135605>

Pontaville Madeleine, 22 juillet 2024, « Répression historique : en Angleterre, des militants

écologistes condamnés à 4 et 5 ans de prison ferme », Révolution Permanente, <https://www.revolutionpermanente.fr/Repression-historique-en-Angleterre-des-militants-ecologistes-condamnes-a-4-et-5-ans-de-ferme>

Rousseau Juliette, 2018, « Lutter Ensemble : pour de nouvelles complicités politiques », éditions Cambourakis

RTBF et Belga, 15 novembre 2023, « Quatorze activistes de Greenpeace condamnés à des peines avec sursis pour s'être introduit dans le port de Zeebrugge », <https://www.rtf.be/article/quatorze-activistes-de-greenpeace-condamnes-a-des-peines-avec-sursis-pour-s-etre-introduit-dans-le-port-de-zeebrugge-11286959>

Saqué Salomé, 2022, « Sois jeune et tais-toi », Paris : Payot

Saugues Delphine, 2021, « Pourquoi s'engager dans une organisation environnementale... et y rester ? », FUCID, <https://www.fucid.be/pourquoi-sengager-dans-une-organisation-environnementale-et-y-rester%e2%80%af/>

Schulte Séverine, 13 avril 2023, « « Ecoterrorisme », comment l'État réprime les écologistes », ATTAC France, <https://france.attac.org/nos-publications/lignes-d-attac/article/ecoterrorisme-comment-l-etat-reprime-les-ecologistes>

Scohier Thibault, 13 janvier 2023, « Émile Pouget, le sabotage et la démocratie syndicale », Revue Politique, <https://www.revuepolitique.be/emile-pouget-le-sabotage-et-la-democratie-syndicale/>

SPW Intérieur et Action sociale, 21 novembre 2023, « Parent solo ? Vous n'êtes pas seul-e ! », Le site officiel de la Wallonie, <https://www.wallonie.be/fr/actualites/parent-solo-vous-netes-pas-seule>

Stroobants Jean-Pierre, 6 avril 2021, « En Belgique, la politique est une affaire de famille », Le Monde, https://www.lemonde.fr/international/article/2021/04/06/en-belgique-la-politique-est-une-entreprise-familiale_6075651_3210.html

Stroobants Jean-Pierre, 1 mai 2023, « Polémique en Belgique sur les généreuses retraites des parlementaires », Le Monde, https://www.lemonde.fr/international/article/2023/05/01/polemique-en-belgique-sur-les-generieuses-retraites-des-parlementaires_6171694_3210.html

Thunberg Greta (dir), 2020, « Le grand livre du climat », Paris : Kero editions

Truong Nicolas, 17 mai 2023, « L'« écoterrorisme », une arme politique pour discréditer la radicalité écologiste », Le Monde, https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/05/17/l-ecoterrorisme-une-arme-politique-pour-discrediter-la-radicalite-ecologiste_6173782_3232.html

Université Laval, 2018, « ANNEXE 2 : Typologie des moyens d'actions non-violentes », Centre de services en TI et en pédagogie (CSTIP), <https://www.nonviolence.ant.ulaval.ca/annexe-2-typologie-des-moyens-d-actions-non-violentes>

Valensart (de) Maxime, 16 décembre 2023, « Quelque 350 activistes du climat interpellés à l'aéroport d'Anvers, des militants bloquent l'entrepôt d'Alibaba à Liège », 7sur7, <https://www.7sur7.be/belgique/quelque-350-activistes-du-climat-interpelles-a-laeroport-danvers-des-militants-bloquent-lentrepot-dalibaba-a-liege~a1e12f9a/>

Van Ossel Daphné, 6 novembre 2022, « Gandhi, Luther King, les 343 salopes, José Bové : la désobéissance civile à travers l'histoire », RTBF, <https://www.rtbef.be/article/gandhi-luther-king-les-343-salopes-jose-bove-la-desobeissance-civile-a-travers-l-histoire-11099480>

Vandemeulebroucke Martine, 2019, « Le mouvement citoyen pour le climat a fait changer l'agenda politique », éduquer n°149, [Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl](https://www.ligue-enseignement-education-permanente-asbl.be/)

Vice, 24 septembre 2020, « La désobéissance civile au service du climat : Carte Blanche à Extinction Rebellion », <https://www.vice.com/fr/article/g5paxb/la-desobeissance-civile-au-service-du-climat-carte-blanche-a-extinction-rebellion>

Vincent Catherine, 8 février 2019, « Manuel Cervera-Marzal : "La désobéissance civile est une histoire aussi vieille que l'humanité elle-même !" », Le Monde, https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/02/08/manuel-cervera-marzal-la-desobeissance-civile-est-une-histoire-aussi-ancienne-que-l-humanite-elle-meme_5421138_3232.html

Wagner Thomas, 9 novembre 2019, « "C'est contre-productif", "ça dessert la cause" : l'activisme est-il toujours efficace ? », BonPote, <https://bonpote.com/cest-contre-productif-ca-dessert-la-cause-lactivisme-est-il-toujours-efficace/>

Wagner Thomas, 24 février 2023, « "We have 761 days left" : une militante climat interrompt les César 2023 », Bonpote, <https://bonpote.com/we-have-761-days-left-une-militante-climat-interrompt-les-cesar-2023/>

Wagner Thomas, 24 mai 2022, « Criminels climatiques : pourquoi personne ne les connaît ? », Bonpote, <https://bonpote.com/criminels-climatiques-pourquoi-personne-ne-les-connaît/>

Wergifosse Nadine, 3 mai 2023, « Comment les ultra-riches influencent-ils la politique climatique ? En mettant l'accent sur l'urgence d'agir », RTBF, <https://www.rtbef.be/article/comment-les-ultra-riches-influent-ils-la-politique-climatique-en-mettant-l-accent-sur-l-urgence-d-agir-11191914>

Youmatter, 2024, « Désobéissance civile : définition », <https://youmatter.world/fr/definitions/desobeissance-civile-definition/>

NEMEMENTALES: ENVIRON LUTTES ET SANCE CIVILE DÉSORDÈS

la (non-)violence ?
quelle place pour